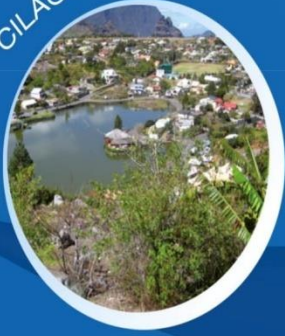
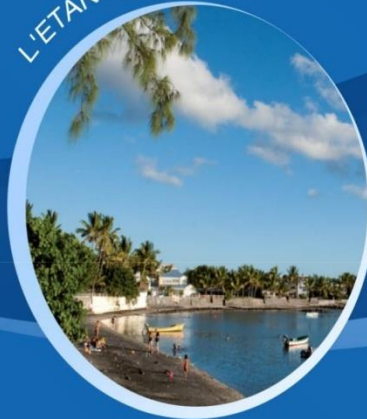


Stratégie d'investissement Territoriale Intégrée de la CIVIS

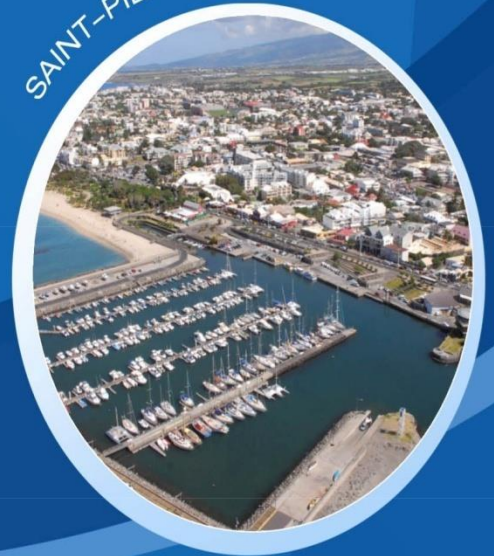
CILAOS



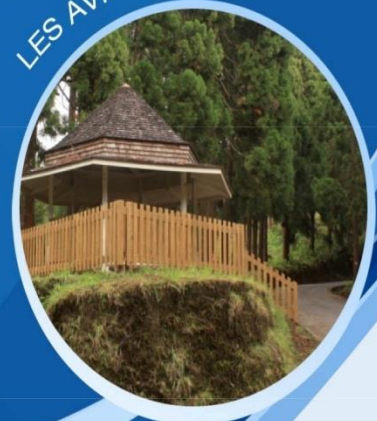
L'ETANG SALÉ



SAINT-PIERRE



LES AVIRONS



PETITE-ILE



SAINT-LOUIS

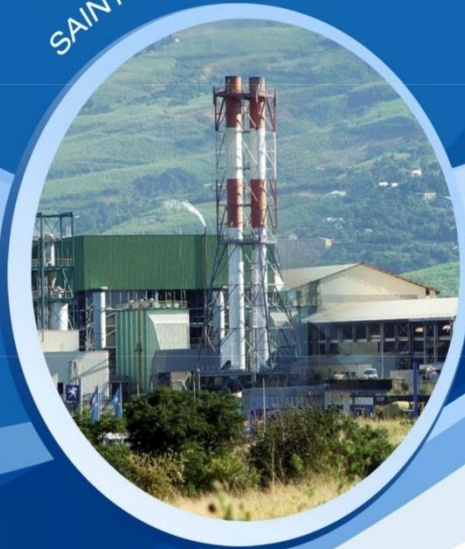


Table des matières

I – Contexte et diagnostic territorial	4
1. Le contexte	4
2. Intégration des contractualisations et programmes européens : les dispositifs spécifiques de financement européens.....	5
▪ L'investissement territorial intégré (ITI)	5
▪ Les documents de cadrage pour l'élaboration de la stratégie ITI	5
3. Intégration des contractualisations et programmes européens : les dispositifs spécifiques de financement européens.....	6
4. Diagnostic territorial : la CIVIS, un espace solidaire de coopération, d'ambition et d'innovation pour relever les défis des grandes transitions	7
▪ Une intercommunalité qui présente un espace homogène et complémentaire	7
▪ Une intercommunalité qui s'inscrit dans une dynamique économique régionale	8
▪ Un focus sur les données en matière d'économie et d'emploi au sein de la CIVIS.....	13
▪ La synthèse des atouts et défis du territoire constitué par la CIVIS.....	14
▪ Une dynamique territoriale à renforcer pour faire une identité commune.....	14
▪ Conclusion	18
Conclusion de la partie 1.....	20
II – Les grandes orientations stratégiques du territoire de la CIVIS	21
▪ Les bases du vivre-ensemble	21
▪ <i>Préserver notre identité et notre art de vivre</i>	21
▪ <i>Améliorer la qualité de notre alimentation</i>	22
1. Pour une meilleure gestion des ressources du territoire	23
▪ <i>Assurer un aménagement raisonné et maîtrisé</i>	23
▪ <i>Limiter la consommation d'énergie</i>	24
▪ <i>Maîtriser notre production de déchets</i>	25
2. Vers une nouvelle dynamique territoriale	26
▪ <i>Protéger et consolider nos emplois</i>	26
▪ <i>Favoriser le développement économique, le maintien et la redynamisation de commerces et des services de proximité</i>	27
▪ <i>Mobiliser tout le potentiel des technologies de l'information et de la communication</i>	28
▪ <i>La CIVIS intercommunalité solidaire</i>	29
Conclusion de la partie 2.....	31
III – Les orientations spécifiques d'investissement territorial intégré	32
Axe 1 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME en structurant l'offre immobilière d'entreprise en créant des zones d'activité nouvelles et en modernisant les zones d'activités existantes.....	33
Axe 2 : Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire ;	33
Axe 3 : Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	33
Axe 4 : Mobilité durable urbaine	34
▪ Axe 4.1 : Développement intégré des zones urbaines	36
▪ Les déterminants de la stratégie 2021-2027	36
▪ Axe 4.2 : Développement intégré des zones des hauts.....	40

▪ Les déterminants de la stratégie 2021-2027	41
Conclusion de la partie 3.....	43
<i>IV – Concertations et échanges partenariaux.....</i>	44
▪ Processus de participation des acteurs à la construction des stratégies urbaines	44
▪ Processus de participation des acteurs à la construction de la stratégie des hauts	45
▪ Processus de participation des acteurs à la construction de la stratégie et définition des projets d'investissement territorial intégré.....	45
▪ Concertation des villes dans le cadre des projets de revitalisation des Communes	46
▪ Un partenariat avec la commune de Cilaos qui illustre les enjeux du territoire et la pertinence avec la démarche ITI.....	47
Conclusion de la partie 4.....	49
<i>Conclusion générale.....</i>	50

I – Contexte et diagnostic territorial

1. Le contexte

La programmation des fonds européens 2021-2027 s'inscrit dans les ambitions de l'Union européenne en termes de lutte contre le changement climatique et prend en compte les conséquences de la crise économique et sanitaire.

Dans un objectif transversal, de simplification du cadre des fonds de la Politique de cohésion, la programmation 2021-2027 s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- **Une Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- **Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique
- **Une Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- **Une Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et apporte un soutien pour favoriser les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- **Une Europe plus proche des citoyens**, qui renforce les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Les fonds européens sont mis en œuvre en gestion partagée, à savoir qu'un budget est alloué aux États-membres et ainsi chaque État décide des modalités de gestion de ces fonds sur son territoire. A la réunion France, les fonds du Programme Opérationnel Européen (POE) sont gérés par l'institution Région de l'île de la Réunion.

Le cadre réglementaire des fonds européens, et du FEDER en particulier, prévoit des modalités de soutien et accompagnement des projets de territoire intégrés urbain et ruraux.

Celui-ci vise à répondre aux défis d'ordre économique, environnemental, climatique, démographique et social propres aux zones urbaines, y compris les zones urbaines fonctionnelles, et des « territoires des hauts » dans le cadre d'un développement territorial intégré fondé sur des stratégies territoriales de développement menées, en concertation par des acteurs locaux.

2. Intégration des contractualisations et programmes européens : les dispositifs spécifiques de financement européens

▪ L'investissement territorial intégré (ITI)

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) est une approche novatrice de la politique de cohésion de l'Union européenne, visant à promouvoir le développement harmonieux des territoires. En permettant une utilisation flexible et ciblée des fonds européens, l'ITI constitue un outil stratégique pour les collectivités locales et régionales, renforçant leur capacité à répondre aux enjeux socio-économiques, environnementaux et institutionnels actuels.

Les Fondements de l'Investissement Territorial Intégré

Durant la précédente période de programmation, l'autorité de gestion FEDER avait fait le choix de recourir aux ITI et avait accompagné la mise en œuvre de stratégies de développement territorial intégrées dans des zones urbaines, à travers la mise en œuvre de 5 autorités urbaines au niveau des 5 EPCI de l'île, pour répondre aux besoins spécifiques de leur territoire.

Il s'agira de poursuivre cette première expérience sur la nouvelle période de programmation mais en prenant mieux en compte la complexité des territoires, et dès lors en les ouvrant aux espaces non – urbains, et en l'occurrence à la zone rurale des hauts sans recourir à une délégation de gestion.

Au titre de l'espace urbain, le programme pourra notamment contribuer au soutien à des projets intégrés de structuration urbaine portés par les acteurs du territoire, au développement de services de proximité, à la végétalisation des espaces publics à titre d'exemple, en complément des types d'actions soutenus au titre des autres OS sur la base des stratégies des acteurs locaux (avec à titre d'exemple, les zones d'activités, la mobilité durable urbaine, la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable etc...) .

Le territoire réunionnais est marqué en particulier par la persistance d'inégalités entre les zones littorales et la région des Hauts. Elles contribuent pleinement à l'émergence d'une fracture sociale, notamment en entretenant des inégalités d'accès aux services publics et aux opportunités professionnelles, alors que cette zone abrite l'essentiel de la biodiversité et du potentiel de tourisme durable.

Le programme soutiendra la déclinaison de stratégies rurales en particulier pour le développement des Hauts au travers de projets concernant notamment l'amélioration des centralités de bourg, l'amélioration du cadre de vie et le soutien des équipements de proximité.

Les acteurs seront retenus au même niveau que ce soit pour les stratégies urbaines que pour les stratégies rurales puisque la structure particulière de l'île de la Réunion superpose des territoires ruraux, rurbains et urbains de chaque EPCI.

▪ Les documents de cadrage pour l'élaboration de la stratégie ITI

Au regard de ses compétences et de son rôle majeur d'aménagement et de développement du territoire, la CIVIS a fait le choix de se doter d'un « Projet de Territoire ». Destiné à structurer l'action de la collectivité pour les prochaines années, ce projet se donne pour objectif de dessiner les contours de ses ambitions et de son territoire.

Le projet de territoire de la CIVIS, et la stratégie intercommunale déclinée, s'inscrit en parfaite cohérence avec les enjeux actuels de transition écologique et vient ainsi nourrir l'ensemble des documents stratégiques :

Contrat	Période ou signature
« Contrat de Relance et de Transition Écologique » (CRTE)	2023
« SCOT Grand Sud »	18 février 2020
« Programme pluriannuel d'investissement » (PPI)	
« Programme Local d'Habitat » (PLH) et le « Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne » (PILHI) pour la période 2019-2025	1er octobre 2019
« Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET)	17 décembre 2021
« Plan de Mobilité »	17 décembre 2021
« Programme d'Actions et de Protection contre les Inondations » (PAPI) Saint-pierre/Le Tampon	
« Programme d'Actions de Protection contre les Inondations » (PAPI) d'intention de la commune de L'Étang-Salé	28 février 2017
« Programme d'actions en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI)	15 novembre 2017 (avec prise d'effet au 1er janvier 2018)
« Plan Eau-DOM »	
« Contrat de Progrès »	
« Programme Petites Villes de demain » engagé sur les communes de L'Étang-Salé, des Avirons, de Petite-Île et de Cilaos	
« Schéma d'aménagement et de gestion des eaux » SAGE-Sud	
« Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés » (PLPDMA)	
« Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » (PPGDND)	
« Schéma directeur du numérique et de l'Open Data »	
Programme « Action Cœur de ville » engagé sur la commune de Saint-Pierre	10 septembre 2018
Programme « Action Cœur de ville » engagé sur la commune de Saint Louis	
« Contrat de ville et de cohésion urbaine » visant les quartiers prioritaires de Saint-Louis (5 quartiers) et de Saint-Pierre (6 quartiers)	
« Programmes de renouvellement urbain » (PNRU) engagés sur les communes de Saint-Louis (Le Gol) et de Saint-Pierre (Bois d'Olives)	25 mai 2016
« Contrat de revitalisation » du centre-bourg de Cilaos	
Plan Alimentaire Territorial (PAT)	

3. Intégration des contractualisations et programmes européens : les dispositifs spécifiques de financement européens

- **Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (FEDER, ITI, Leader...) pourront venir en complémentarité des financements des actions visées dans les présents documents**

Socle stratégique, et vision à dix ans de la dynamique « territoire », le projet de territoire recherche le développement équilibré et maîtrisé des communes membres dans une approche globale des enjeux environnementaux, économiques et territoriaux.

Il se caractérise par la présence d'atouts et de ressources rendant le territoire à la fois unique et dans la capacité de relever les défis de la transition écologique. Par une écoute et une forte contribution des

populations et des usagers, il prend notamment en compte les enjeux de durabilité ainsi que les enjeux sociaux et énergétiques,

Le projet de la CIVIS se présente par conséquent comme un projet de développement et d'aménagement ambitieux, durable, équilibré, solidaire et partagé, à la fois pour les institutions, les acteurs économiques et les citoyens, qu'il se propose de fédérer autour d'une ambition partagée.

Il est constitué d'un diagnostic, de stratégies et de fiches-actions. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques organisés et rassemblés autour de la prise en compte des besoins humains, au travers des dimensions sociale, environnementale et économique.



4. Diagnostic territorial : la CIVIS, un espace solidaire de coopération, d'ambition et d'innovation pour relever les défis des grandes transitions

- Une intercommunalité qui présente un espace homogène et complémentaire

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) est une Communauté d'Agglomération, véritable outil de développement de la microrégion Sud de La Réunion. Ses communes membres sont : Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Étang-Salé, Petite-Île, Cilaos et Les Avirons.

POPULATION CIVIS AU 1^{ER} JANVIER 2022



La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) est une Communauté d'Agglomération, véritable outil de développement de la microrégion Sud de La Réunion. Ses communes membres sont : Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Étang-Salé, Petite-Île, Cilaos et Les Avirons.

Les compétences principales exercées par la CIVIS sont :

Développement économique	Équilibre social de l'habitat
Aménagement de l'espace communautaire	Politique de la ville
Voiries et parcs de stationnement	Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Action sociale	Équipements culturels et sportifs
Gestion du cycle de l'eau (eau, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	

Les autres compétences sont :

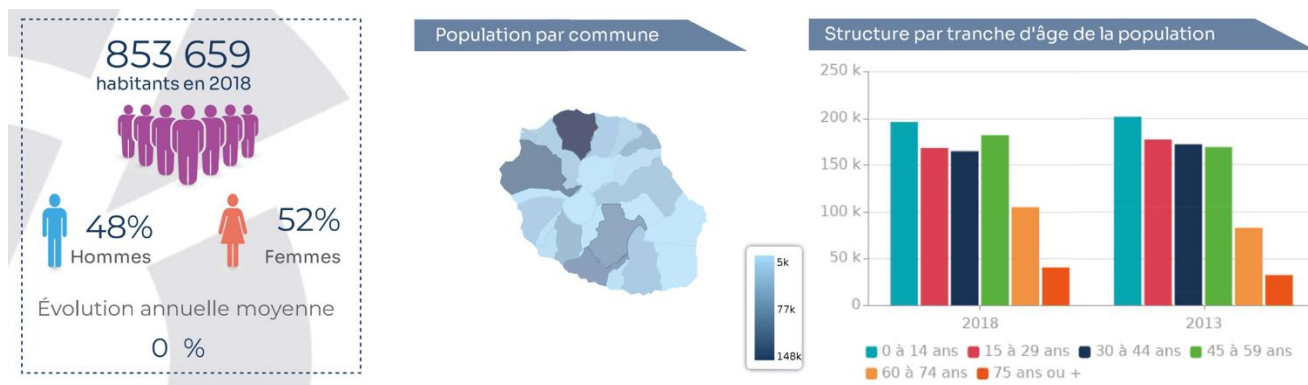
Aéroports et ports	Transports scolaires et périscolaires
Chambres funéraires et crématorium	Assurances
Coopération décentralisée	Participation au capital des SEM et des SPL
Formation professionnelle des adultes demandeurs d'emploi	

■ Une intercommunalité qui s'inscrit dans une dynamique économique régionale

La Réunion, département d'outre-mer français, présente une dynamique économique particulière marquée par des défis significatifs et des opportunités de développement. Ces données présentent une analyse de l'économie et de l'emploi à La Réunion en 2023 au regard des propres atouts de la CIVIS.

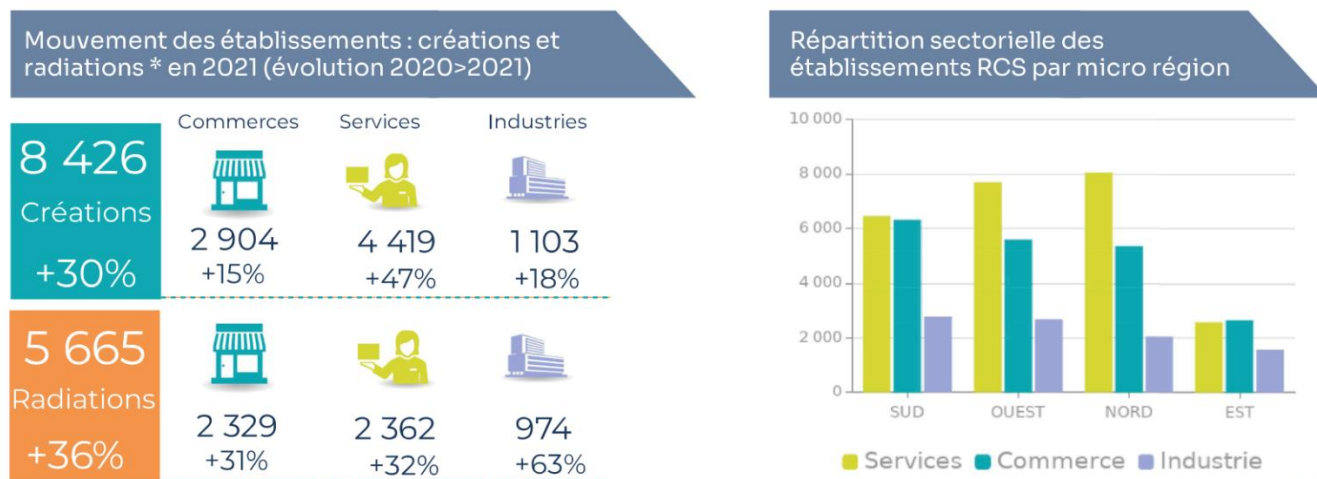
Démographie

- Avec une population d'environ 860 000 habitants en 2023, La Réunion est caractérisée par une population jeune et dynamique. La densité de population s'élève à environ 339 habitants par km², avec une concentration urbaine notable dans les zones côtières. Cette démographie offre à la fois des opportunités et des défis en termes de services publics et d'infrastructures.



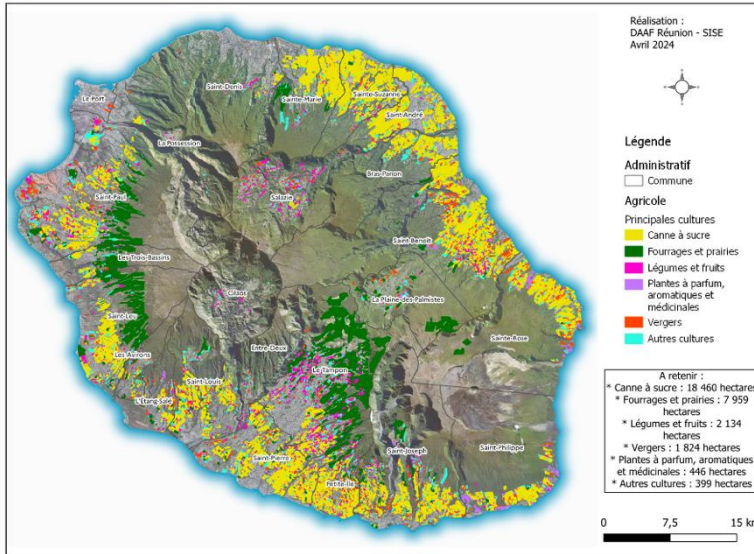
Économie

- La Réunion a un produit intérieur brut (PIB) d'environ 20 milliards d'euros en 2022, avec une croissance économique moyenne de 2% par an au cours des dernières années. Cette croissance est largement soutenue par les transferts publics et les investissements.



- **Secteur Agricole** : Représentant environ 2% du PIB, l'agriculture à La Réunion est principalement orientée vers la production de canne à sucre, de vanille, et de fruits tropicaux. Bien que ce secteur soit en déclin, il reste essentiel pour l'économie locale.

Répartition des principales cultures déclarées à la PAC en 2023

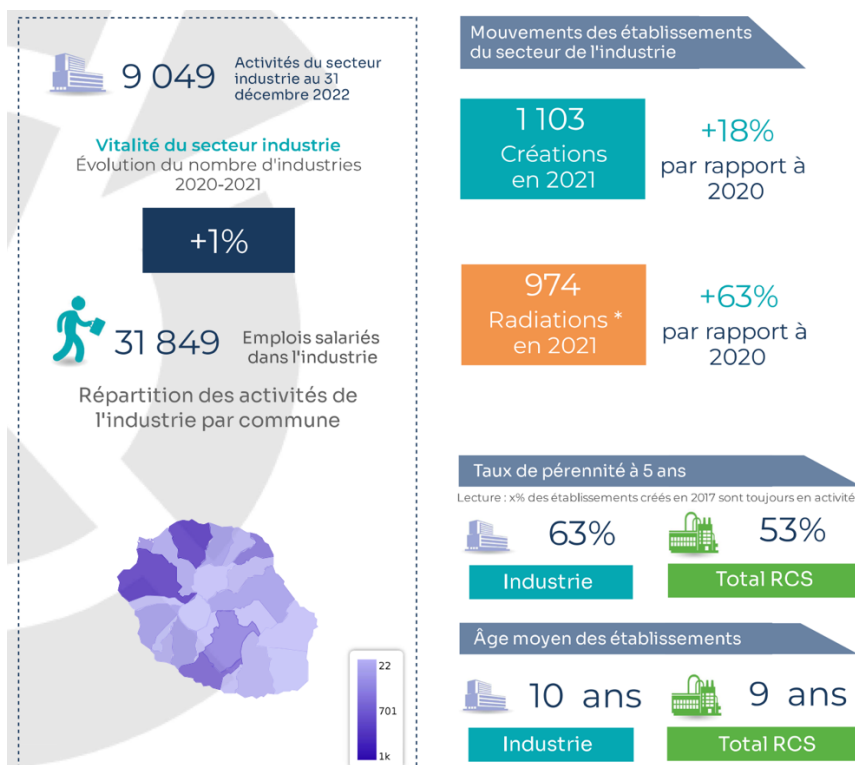


Source : DAAF

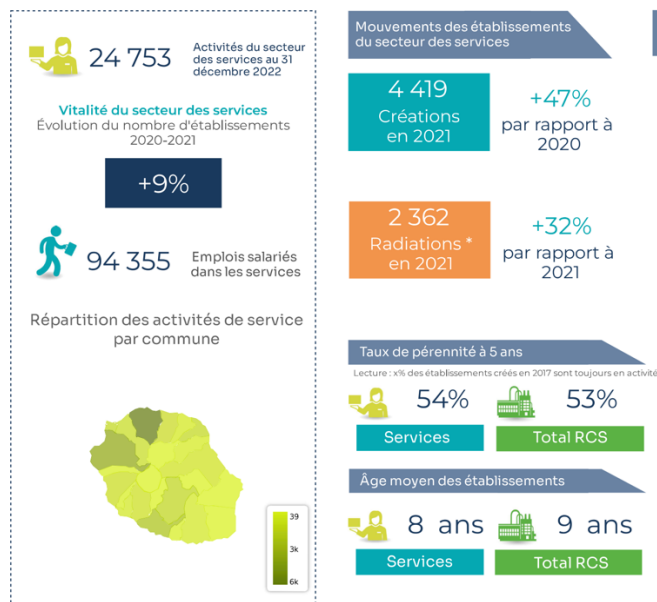
CHIFFRES CLES IAA

- 1,263 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur l'ensemble des entreprises agroalimentaires (hors artisanat commercial) de la région
- 351 entreprises d'industries alimentaires et boissons dans la région en 2019
- 0,6 % du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France
- 47 % du chiffre d'affaire hors taxe de l'industrie manufacturière de la région en 2019

- **Secteur Industriel** : Contribuant à 10% du PIB, l'industrie à La Réunion est encore peu développée. Néanmoins, des secteurs comme l'agroalimentaire et la construction montrent des signes de croissance.

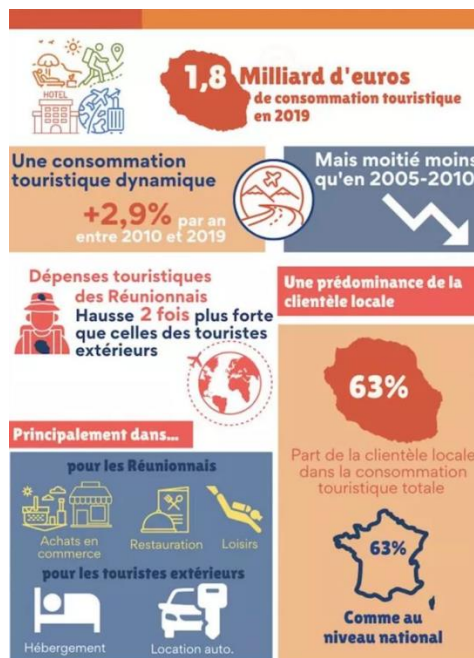


- **Secteur des Services** : Dominant l'économie avec 88% du PIB, le secteur des services comprend le commerce, le tourisme, les services publics, et les télécommunications. Ce secteur est crucial pour l'emploi et le développement économique de l'île.



Tourisme

- Le tourisme joue un rôle vital dans l'économie réunionnaise, attirant environ 500 000 visiteurs par an. Les recettes touristiques s'élèvent à environ 500 millions d'euros par an. Les attractions naturelles telles que le Piton de la Fournaise, les plages, et les sentiers de randonnée sont des atouts majeurs. Le secteur touristique est en pleine expansion, avec des initiatives visant à diversifier l'offre et à prolonger la durée de séjour des visiteurs.



Emploi

- Le **taux de chômage** à La Réunion est préoccupant, atteignant environ 22% en 2023. Ce taux est l'un des plus élevés de France, avec un impact significatif sur la population jeune.

- **Emploi dans l'Agriculture** : Environ 5% de la population active est employée dans ce secteur, qui est en déclin malgré son importance historique.
- **Emploi dans l'Industrie** : Le secteur industriel emploie environ 15% de la population active, avec des opportunités croissantes dans des domaines comme l'agroalimentaire.
- **Emploi dans les Services** : Environ 80% de la population active travaille dans le secteur des services, qui est le principal pourvoyeur d'emplois, notamment dans le secteur public et le commerce.



Entrepreneuriat et Innovation

- Chaque année, environ 5 000 nouvelles entreprises sont créées à La Réunion, reflétant un dynamisme entrepreneurial notable. Les secteurs innovants tels que les technologies de l'information, les énergies renouvelables, et les biotechnologies sont en plein essor. La diversification économique et l'amélioration des infrastructures sont cruciales pour réduire la dépendance aux transferts publics.

Défis et Opportunités

- Les principaux défis pour La Réunion incluent un taux de chômage élevé, une dépendance aux aides publiques, l'insularité, et la vulnérabilité climatique. Cependant, l'île présente également des opportunités significatives dans le tourisme, les énergies renouvelables, l'économie bleue, et la digitalisation. Les efforts visant à valoriser les ressources naturelles et humaines, ainsi qu'à attirer des investissements, sont essentiels pour le développement futur.

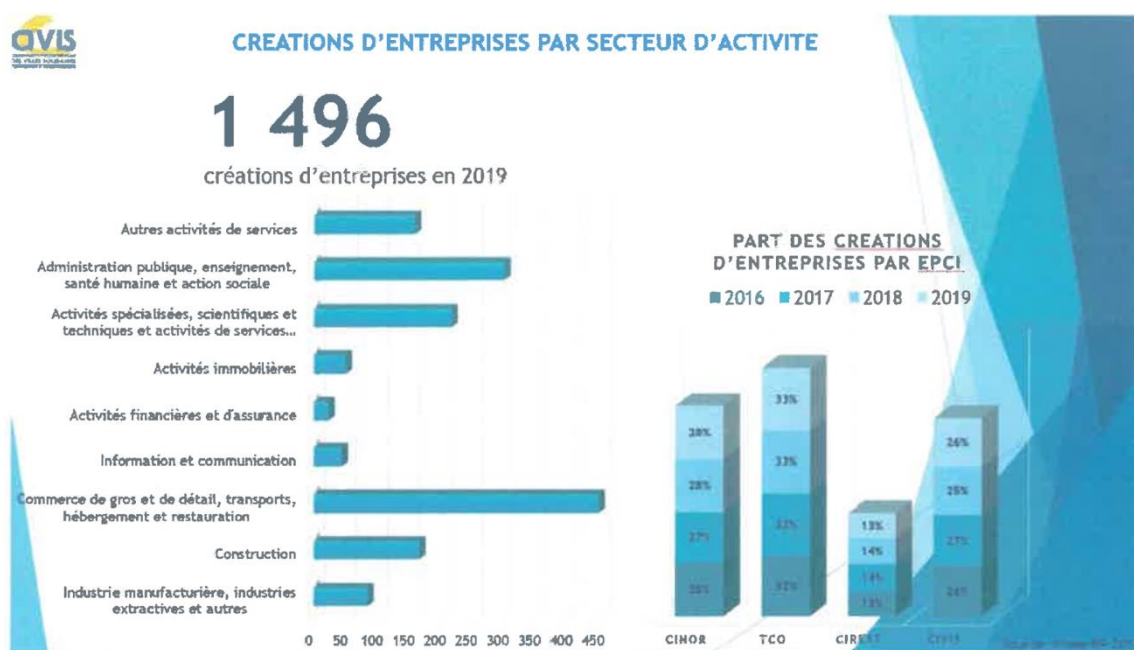
- Un focus sur les données en matière d'économie et d'emploi au sein de la CIVIS

Entreprises

Le territoire de la CIVIS compte près de 15 697 établissements sur son territoire.

	Nombre	%
Ensemble	15 697	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 562	10,0
Construction	1 738	11,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	5 398	34,4
Information et communication	295	1,9
Activités financières et d'assurance	418	2,7
Activités immobilières	600	3,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1 970	12,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2 635	16,8
Autres activités de services	1 081	6,9

La création d'entreprises par secteur d'activité

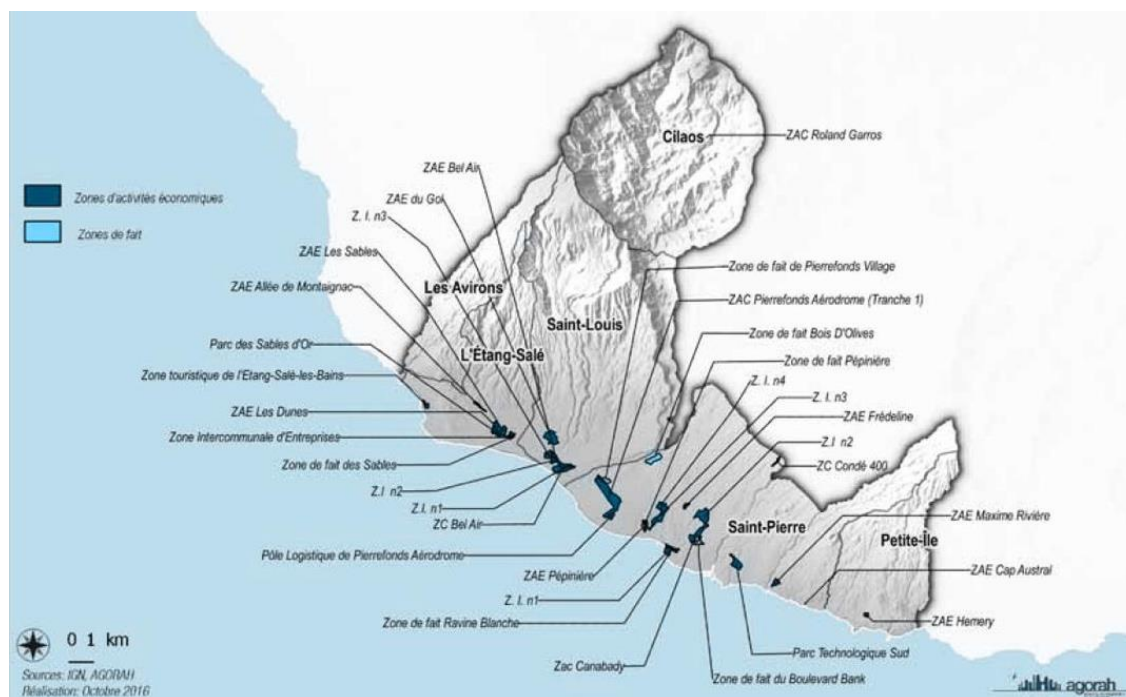


■ La synthèse des atouts et défis du territoire constitué par la CIVIS

La CIVIS, un territoire dynamique et en constante évolution, présente un ensemble complexe de dynamiques internes et externes qui influencent son développement socio-économique. Avec une population qui a connu une croissance significative, passant de 91,612 habitants en 1968 à 180,758 en 2020, la CIVIS a vu son tissu urbain et économique se transformer radicalement. Cette transformation est soutenue par une urbanisation rapide et une diversification économique croissante, notamment avec une augmentation de la proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

Toutefois, malgré ces points forts, l'intercommunalité est confrontée à des défis non négligeables, notamment un taux de chômage élevé chez les jeunes et une augmentation des logements vacants. Par ailleurs, la CIVIS se doit d'accompagner les communes membres dans le cadre des enjeux de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Et notamment accompagner les besoins en matière d'équipements et de services de centralités autour des enjeux de maintien du lien social, de développement d'une offre d'accompagnement sur les équipements de proximité, enjeu majeur pour favoriser la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, et imaginer de nouveaux modes d'usages des centres villes et centres bourgs plus adaptés aux enjeux liés au réchauffement climatique et au besoin de favoriser davantage une offre de services locale, à même de réduire une partie des déplacements motorisés. Par ailleurs, toujours dans sa volonté d'accompagner les nouveaux besoins, la CIVIS souhaite continuer à accompagner les communes membres dans leur volonté de se doter de nouveaux équipements favorisant l'intégration des nouvelles technologies, de la prise en compte des enjeux liés au numérique pour favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle de sa population.

■ Une dynamique territoriale à renforcer pour faire une identité commune



Forces

- La CIVIS bénéficie d'une croissance démographique soutenue, qui a vu la population passer de 91,612 habitants en 1968 à 180,758 en 2020, signe d'une urbanisation et d'une attractivité croissantes. Cette hausse démographique correspond à une augmentation de la densité de population de 242,3 à 478,0 habitants par km² sur la même période. Ces facteurs contribuent non seulement à un vivier croissant de main-d'œuvre mais aussi à un marché de consommateurs en expansion pour les entreprises locales.
- L'augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, passant de 3,5% de la population active en 2009 à 4,7% en 2020, témoigne d'une transition économique vers des secteurs à haute valeur ajoutée. Cette évolution est cruciale pour l'attraction d'investissements dans des technologies avancées et des services professionnels, consolidant la position économique de l'intercommunalité
- La CIVIS dispose d'un espace géographique équilibré et diversifié incarné notamment par l'existence de véritables centres-villes et centres-bourgs qu'il convient de renforcer dans leurs offres de services publics de proximité à destination de leurs populations et de leurs actifs. L'existence de ces centralités, renforcées et complétées par une offre en matière de loisirs, d'espaces numériques innovants, de tiers lieux, apportera une partie des réponses en lien avec les enjeux des transitions écologiques : en dotant et renforçant l'offre des centralités et organisant leur mise en réseau sur le territoire, la CIVIS accompagnera les communes membres à inventer et repenser d'autres formes de solidarités et d'appropriation des équipements de proximité sur les territoires

Faiblesses

- Le taux de chômage des jeunes atteint 48,1% en 2020, ce qui pose un défi majeur d'intégration dans le marché du travail pour cette tranche d'âge et indique des problèmes sous-jacents dans le système éducatif ou de formation professionnelle. Parallèlement, l'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne, représentant 28,3% du total en 2020 contre 22,2% en 2009, peut signaler une fragmentation sociale croissante et des risques d'isolement. En outre, le taux de logements vacants a augmenté à 9,7% en 2020, contre 7,3% en 2009, révélant des problèmes potentiels dans le secteur immobilier. Un besoin de renforcer et de diversifier l'offre de services publics de proximité pour tout à la fois réduire les déplacements motorisés, inventer de nouveaux usages des centres villes et centre bourgs. Mais également de combler les besoins en matière d'équipements de proximité dédiés aux loisirs pour favoriser et renforcer le vivre ensemble et la solidarité entre habitants.

Opportunités

- La croissance démographique offre une opportunité d'expansion des infrastructures et des services publics, répondant aux besoins croissants en éducation, santé, transport et loisirs. Le développement de programmes ciblés pour l'emploi des jeunes pourrait adresser efficacement le chômage élevé dans cette catégorie, tout en stimulant l'économie locale. L'augmentation des cadres crée également un environnement favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat, attirant ainsi des entreprises de secteurs émergents qui peuvent bénéficier de compétences locales qualifiées. La mobilisation de moyens pour renforcer les centres-villes et centres-bourgs en

SWOT global territoire de la CIVIS

Forces	Faiblesses
<p>- Population jeune : 44% des habitants ont moins de 30 ans (2013). Diversité économique : 15 273 établissements actifs, avec 38% dans le commerce, transport, hébergement et restauration. Richesses naturelles : présence du Parc National et de la Réserve Naturelle Marine. Potentiel touristique : sites attractifs comme les Makes à Saint-Louis et les plages de L'Étang-Salé. Croissance résidentielle : 11 315 habitants aux Avironns avec une croissance annuelle de 2%. Atouts en matière d'écotourisme avec la diversité des sites naturels, la présence d'un large littoral et d'une offre d'hébergement. Présence d'une offre en matière de santé unique dans le Sud (CHU) et d'une offre en matière d'éducation. Engagement de la CIVIS dans l'adaptation aux changements climatiques, avec des initiatives visant à renforcer la résilience des infrastructures et des habitats face aux risques environnementaux</p>	<p>- Taux de chômage élevé : 26,9% pour l'ensemble de la CIVIS, avec des pics à 32,5% à Cilaos. - Niveau de qualification bas : Plus de 50% de la population sans diplôme ou avec BEPC (2013). - Manque de coordination : Développement hétérogène entre les communes, manque de synergie. - Dépendance économique : Forte dépendance à l'agriculture traditionnelle, notamment la canne à sucre. - Infrastructures de transport : Insuffisance des infrastructures, engorgement des routes - faiblesses ou besoin de renforcer les services de proximité dans les centres-bourgs et centres-villes, notamment matière d'offres de loisirs, de tiers lieux, d'espaces innovants permettant de favoriser et renforcer le vivre ensemble, répondre à l'isolement ou l'éloignement des zones d'activités, notamment pour les actifs et les scolaires</p>
Opportunités	Menaces
<p>- Présence d'une offre très dense en matière d'enseignement supérieur permettant d'envisager des partenariats sur les enjeux d'avenir (numérique, santé, alimentation). - Développement d'espaces numériques innovants et de tiers lieux favorisant la collaboration et l'innovation. - Promotion de circuits courts et d'une alimentation plus saine, créant des opportunités pour les petits commerces spécialisés et des projets d'immobilier adaptés. - Efforts continus de la CIVIS pour développer des zones d'activités économiques, facilitant la création d'emplois locaux et stimulant la croissance économique régionale. Par exemple, la création de la ZAC Océan Indien et le développement d'une armature économique efficace et intégrée à partir de la zone de Pierrefonds sont des initiatives majeures qui permettent de structurer l'offre économique et de soutenir le tissu entrepreneurial local.</p>	<p>- Concurrence internationale : importations moins chères des produits agricoles, notamment canne à sucre. - Réduction des terres agricoles : baisse rapide de la SAU, perte de 786,78 ha entre 2000 et 2010. - Fluctuations économiques : vulnérabilité aux variations des prix mondiaux des matières premières. - Problèmes environnementaux : érosion côtière, inondations, impact sur les infrastructures et habitats. - Marginalisation des zones enclavées : difficultés d'accès et isolement de Cilaos - Vieillesse d'une partie de la population et montée de tensions sociales due à la paupérisation</p>

■ Conclusion

Les démarches engagées doivent être poursuivies ou amorcées, notamment pour revitaliser les centres de village à travers des programmes de revitalisation ou de restructuration. Cela inclut le développement du tissu économique, le renforcement de la centralité, la cohésion sociale et le développement durable. La structuration de l'espace par des aménagements solides est cruciale pour l'attractivité du territoire et les usages quotidiens. Respecter les éléments du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est nécessaire pour organiser les Territoires Ruraux Habités (TRH) autour de services, équipements, emplois et commerces tout en maintenant l'identité rurale. Des zones piétonnes, des zones de rencontre et des couloirs pour vélos sont nécessaires pour renforcer la centralité et encourager les déplacements doux.

Pour répondre aux différents enjeux de développement et renforcer l'armature des centres-villes et des centres-bourgs, notamment dans les hauts qui souffrent d'un certain isolement dû aux difficultés de dessertes et à l'isolement des populations locales, il est impératif d'accompagner ces zones d'une dotation adéquate en services et équipements de proximité. Cela inclut le développement d'infrastructures de loisirs tels que des espaces autour du partage, la création d'espaces numériques innovants et de tiers lieux favorisant la collaboration et l'innovation. Il s'agit notamment de développer des activités cinématographiques, des diffusions de documentaires à vocation touristique, des spectacles vivants (festivals, théâtre, concert) et des expositions artistiques pour maintenir une forme de cohésion, répondre à l'isolement et à la paupérisation d'une population rurale, locale et vieillissante.

Ces initiatives sont essentielles pour revitaliser les centres urbains, attirer et retenir les populations actives, et promouvoir une dynamique économique locale. La mise en place de tels équipements doit être intégrée dans une vision globale de développement urbain, en veillant à répondre aux besoins spécifiques de chaque communauté, tout en respectant les principes de durabilité et d'inclusion sociale.

L'équilibre territorial dans le Sud de La Réunion ne peut être l'affirmation d'un centre unique ni l'uniformisation par une organisation en étoile. L'histoire des communes du Sud et leur organisation, qui ne se retrouve pas au niveau métropolitain, ont du mal à trouver une réponse adéquate dans des lois pensées pour d'autres échelles, notamment dans le cadre des communautés d'agglomération, urbaine et de métropole. Ce sont des pôles complémentaires qui existent et forment un ensemble cohérent. L'objectif est de renforcer ces pôles afin de créer suffisamment d'attractivité pour permettre aux différentes fonctions urbaines d'exister et ainsi faire des villes une solution attrayante et incitative pour la concentration des logements, tout en créant de nouvelles activités.

Soutenir les petites centralités, maintenir et développer le commerce, conforter les services, accélérer la réhabilitation des logements et valoriser le patrimoine et le caractère des petites villes sont aujourd'hui également une ambition bien comprise au niveau national avec la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et le déploiement d'un programme d'appui coconstruit avec les collectivités. Il faut ainsi ramener la culture au cœur des villes et amener le citoyen à rester dans sa ville. La mise en lien des différents espaces culturels pour une meilleure complémentarité, une véritable mutualisation des coûts, une programmation adaptée et une communication plus efficace est essentielle.

Concernant les équipements de service à la population, un certain nombre de services ou d'équipements sont à prioriser ou à accompagner dans chaque centralité, tels que les crèches, les résidences pour personnes âgées et les équipements sportifs. En matière de santé, il est crucial de maintenir des professionnels tels que docteurs, infirmiers, kinésithérapeutes ou laboratoires d'analyse.

Le développement des circuits courts et la tendance générale à revenir vers une alimentation plus saine et des modes de consommation de proximité sont des opportunités pour le développement des petits commerces spécialisés. La création de centralités accessibles en modes de transport doux et des espaces piétons sont des éléments d'aménagement à privilégier. Assurer une présence des services publics au plus près des citoyens, notamment via les maisons de service au public, est crucial pour adapter le réseau territorial aux évolutions démographiques et aux attentes des usagers.

La desserte en réseau numérique est un élément clé du maintien des centralités, permettant de rapprocher ou de créer des lieux de travail au sein de chaque ville, tels que des espaces de coworking ou de télétravail. Ces initiatives peuvent réduire les déplacements pendulaires domicile/travail et favoriser l'essor de centralités multiples et à taille humaine.

Il est déterminant que les services publics prennent toute leur place dans l'offre de proximité et qu'il n'y ait pas de désengagement public, notamment dans les bourgs. Le SAR permet la poursuite des efforts de structuration des bourgs dans les mi-pentes et les Hauts, en délimitant clairement l'espace urbain et en y encourageant une densification adaptée. Par effet de seuil, cette orientation favorisera le développement de centres multiservices intégrant commerces et services publics.

L'affirmation de ces différentes centralités ne doit cependant pas être synonyme d'uniformisation. Les formes urbaines doivent être adaptées à chaque espace pour préserver leur authenticité et leur force historique. Si la loi SRU impose certains quotas, il est crucial de ne pas transformer certaines centralités rurales en banlieues de seconde zone par une application trop stricte de la loi, abîmant ainsi les liens humains et l'espace sociétal existant. La densification voulue par le SAR est nécessaire à la protection d'un certain art de vivre et du cadre de vie du Sud, mais doit être mise en œuvre de manière adaptée pour éviter des effets inverses.

Conclusion de la partie 1

En conclusion, le contexte et le diagnostic territorial de la CIVIS mettent en lumière les défis uniques et les potentialités de la région Sud de La Réunion. Ce territoire, marqué par une croissance démographique soutenue, présente des atouts considérables, notamment sa richesse naturelle, sa diversité économique et son dynamisme entrepreneurial. Cependant, la CIVIS doit également faire face à des défis importants, tels que le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, et la nécessité de diversifier l'économie locale pour réduire la dépendance aux secteurs traditionnels. Le diagnostic territorial a permis d'identifier ces enjeux de manière précise, soulignant l'importance d'une approche équilibrée et durable.

En intégrant les spécificités locales et les besoins des différentes communes membres, la CIVIS est en mesure de formuler des réponses adaptées et innovantes. Par exemple, la région bénéficie d'une population jeune et dynamique, ce qui offre des opportunités de développement dans des secteurs émergents tels que les technologies de l'information et les énergies renouvelables. Cependant, la forte dépendance à l'agriculture traditionnelle et aux transferts publics constitue une vulnérabilité économique.

La stratégie repose sur une compréhension fine des enjeux environnementaux, économiques, et sociaux, permettant de formuler des réponses adaptées et innovantes. La mobilisation des fonds européens, notamment à travers l'Investissement Territorial Intégré (ITI), est cruciale pour soutenir ces efforts. En conclusion, cette base solide est essentielle pour orienter les actions futures vers une résilience accrue et un développement harmonieux du territoire.

II – Les grandes orientations stratégiques du territoire de la CIVIS

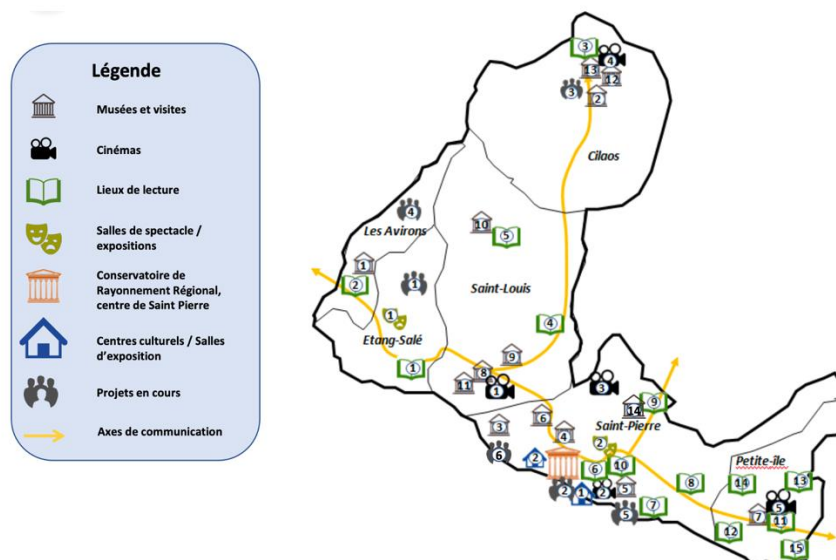
La microrégion Sud de la Réunion fait face à une croissance démographique significative, accompagnée par une augmentation des besoins de la population. Pour atteindre un équilibre territorial, il est essentiel de devenir le moteur d'un système fondé sur la rationalisation et la réduction des besoins, de la consommation et de l'empreinte environnementale.

Le projet de territoire de la CIVIS s'inscrit dans cette démarche en visant un équilibre territorial propice au vivre-ensemble et à l'épanouissement, à travers plusieurs axes stratégiques.

- **Les bases du vivre-ensemble**
- *Préserver notre identité et notre art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient, dans le plus grand respect, différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS peut se positionner comme un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture pour garantir le vivre-ensemble sur notre territoire.

La promotion de cette richesse culturelle ne se limite pas à la simple coexistence, mais inclut également la valorisation et la transmission de ces traditions aux générations futures. En tant qu'acteur clé, la CIVIS doit impulser des initiatives éducatives et communautaires qui mettent en lumière les différentes facettes de notre patrimoine..



▪ **Améliorer la qualité de notre alimentation**

Il est impératif d'apporter une réponse aux besoins alimentaires de la population une réponse sur le long terme qui soit saine, adaptée et réfléchie.

Le territoire de la CIVIS, véritable grenier agricole de l'île de La Réunion, dispose de 80,62 km² de Surface Agricole Utile (SAU) sur un total de 372,2 km², représentant 21,66% du territoire. Plus de 1 900 exploitations agricoles y sont présentes, représentant un quart des exploitations de l'île.

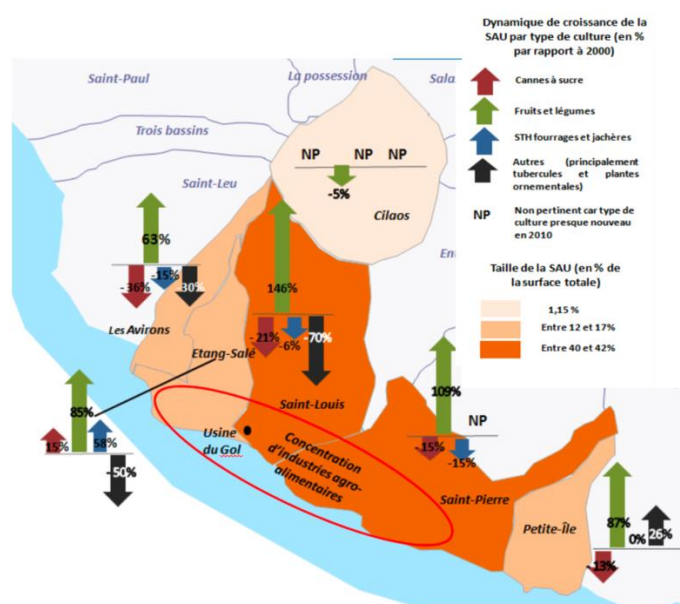
La CIVIS se positionne comme leader dans l'exploitation de la canne à sucre tout en diversifiant progressivement sa production. Le territoire héberge un tiers du cheptel porcine de La Réunion, un tiers de la SAU dédiée aux agrumes, et toute la production viticole (notamment à Cilaos). L'usine du Gol à Saint-Louis soutient l'industrie sucrière.

Les communes, réparties entre littoral, pentes et hauts, adaptent leurs activités agricoles aux caractéristiques de leurs terres. À Cilaos, par exemple, l'agriculture se concentre sur des cultures adaptées telles que les légumes et la viticulture en raison de la faible fertilité des sols.

Les petites exploitations agricoles dominent, montrant un dynamisme et une capacité de diversification dans le maraîchage et l'élevage hors-sol. Les grandes exploitations se spécialisent principalement dans la canne à sucre. Bien que la superficie dédiée à cette culture diminue, le maraîchage et les vergers se développent, avec une montée en puissance des cultures d'agrumes et de fruits à noyaux, ainsi que des cultures identitaires de terroir comme les lentilles de Cilaos et l'ail.

Le secteur animal, dominé par la filière porcine, comprend également des filières bovines et avicoles de taille moyenne. La diversification agricole se renforce, soutenant ainsi un développement harmonieux et durable du territoire.

La volonté de la CIVIS de préserver la qualité de l'aménagement du territoire tout en tenant compte des enjeux environnementaux se manifeste par la promotion de pratiques agricoles durables et une diversification progressive des cultures et des filières animales. Cette approche vise à améliorer le bien-être des populations locales en assurant un équilibre entre développement économique et respect de l'environnement.



1. Pour une meilleure gestion des ressources du territoire

▪ Assurer un aménagement raisonné et maîtrisé

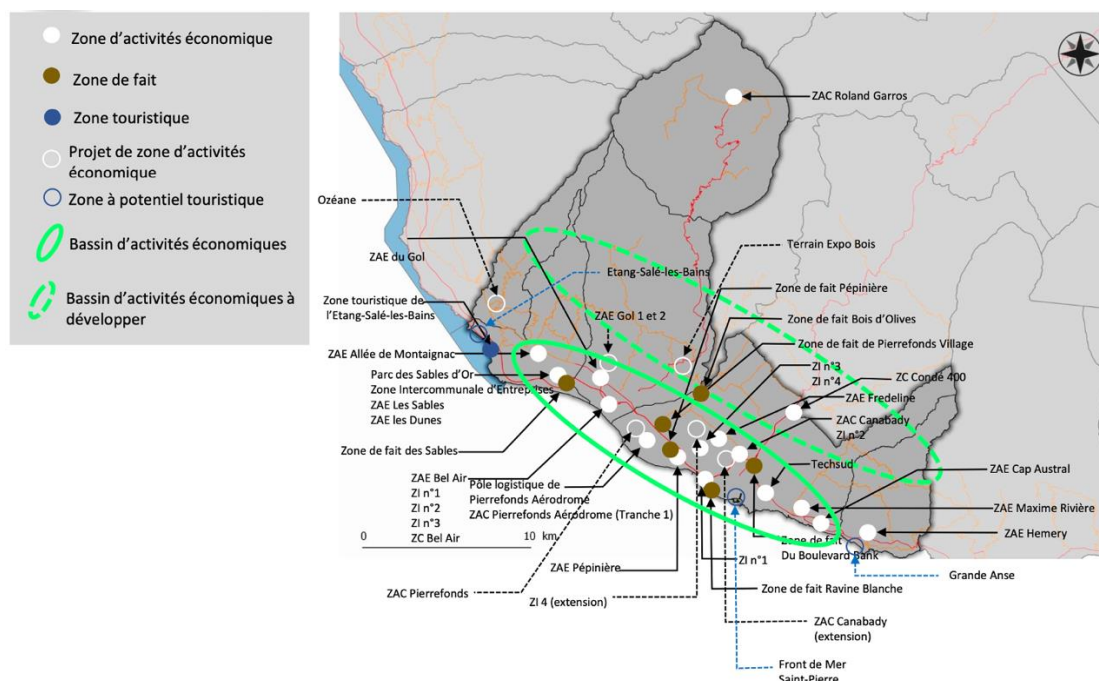
Il s'agit avant tout de garantir la faisabilité et la pertinence des réponses en matière de politiques publiques aux besoins économiques, résidentiels, de transport et environnementaux. Et ce, de manière cohérente et prospective en apportant des réponses structurelles aux enjeux des transitions du territoire.

Les politiques publiques portent la responsabilité de limiter l'étalement urbain et de densifier les zones habitées pour répondre aux besoins en logement. Pour ce faire, la CIVIS se doit de jouer un rôle moteur en sanctuarisant les espaces naturels et agricoles au moyen d'une réglementation stricte pour tout type d'habitat, en densifiant les secteurs déjà urbanisés dans les centres-villes, en encourageant les programmes d'habitats écologiques et économes en ressources.

La problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud nécessite solidarité et coopération pour répartir et aménager de manière équilibrée et rationnelle les zones économiques et industrielles ainsi que les équipements publics et culturels.

L'objectif consiste à développer un équilibre territorial équilibré, interdépendant, cohérent, garantissant la présence d'équipements et de services publics adaptés aux besoins de ses habitants, soutenant l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, rééquilibrant les territoires et valorisant le rôle central de certaines communes.

Enfin, les innovations doivent servir à connecter les territoires permettant de favoriser une mobilité plus sobre et plus économe en matière de consommation d'énergie. La CIVIS accompagne la population vers de nouveaux modes de déplacement (transports en commun, par câble, RRTG), encourage les modes de déplacement alternatifs (vélo, marche à pied), promeut le covoiturage et le télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements individuels et collectifs.



- **Limiter la consommation d'énergie**

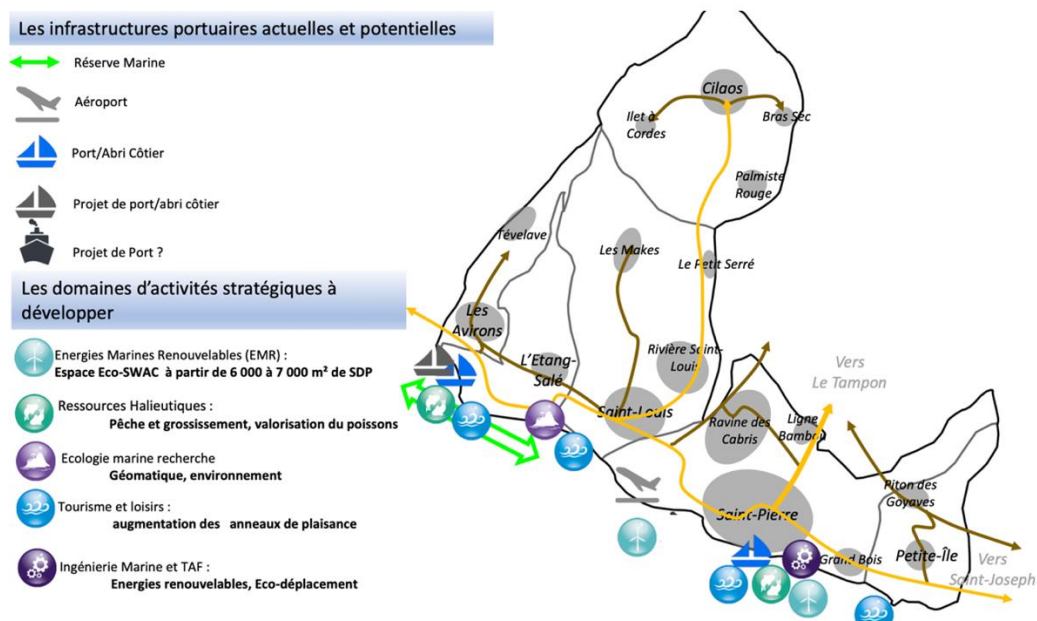
La CIVIS, un hot spot mondial de la biodiversité terrestre et marine, abrite des forêts riches et diversifiées, telles que celles de L'Étang-Salé, Tamarins du Tévelave, Cryptoméria de Cilaos et des Makes, constituant des destinations de choix pour les loisirs et le tourisme scientifique.

Pour répondre aux enjeux d'autonomie énergétique, la CIVIS s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique. Actuellement, les carburants représentent 62% de la consommation énergétique de la CIVIS, suivis par l'électricité à 25%. Les énergies fossiles dominent avec 85% de la consommation d'énergie finale, incluant les carburants, le gazole non routier, le gaz butane et l'électricité d'origine fossile. La consommation énergétique du secteur des transports de la CIVIS atteint 1 650 092 MWh, soit 62% de la consommation énergétique finale.

Afin de renforcer l'autonomie énergétique, 13% de l'énergie primaire provient de sources renouvelables, majoritairement de la combustion de bagasse (5,6%) et de l'hydroélectricité (3,6%). La production d'énergies renouvelables se répartit entre énergie solaire (54%) et valorisation de matière organique (bagasse) (36%). La majorité provient de la combustion de bagasse à la centrale Albioma du Gol (36%), suivie par la production solaire photovoltaïque (31%) et solaire thermique (23%). La centrale hydraulique du Bras de la Plaine contribue à 7% et le biogaz de l'ISOND de Pierrefonds à 3%. Une nouvelle turbine à combustion utilisant partiellement du bioéthanol, mise en service en 2018, fournit 1% de la production annuelle.

En matière d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques naturels, la CIVIS est particulièrement exposée à la submersion par la houle australe et, dans une moindre mesure, par la houle d'alizés. Le risque d'inondation est élevé à Saint-Pierre, et le changement climatique devrait accroître les pluies intenses, déclencheurs de mouvements de terrain, particulièrement à Cilaos.

Enfin, en matière de lutte contre les pollutions, les pics de concentration en dioxyde d'azote et en oxydes d'azote à Saint-Pierre et Saint-Louis sont directement liés à la circulation automobile aux heures de pointe. La CIVIS met l'accent sur des solutions innovantes pour réduire ces émissions et promouvoir une mobilité plus propre.



▪ **Maîtriser notre production de déchets**

La politique des déchets, aux côtés de celle des transports, constitue le principal poste budgétaire de la collectivité et nécessite une véritable optimisation. La collecte, le traitement et la valorisation des déchets représentent désormais une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics et la population, en raison des enjeux de salubrité publique et des crises sanitaires récentes.

L'augmentation démographique, les changements de modes de vie et d'habitudes alimentaires ont entraîné une augmentation de la quantité et de la diversité des déchets, notamment des déchets dangereux. La réglementation se renforce, tant en matière de protection de l'environnement que de sécurité des personnes.

Pour relever ces défis, la CIVIS s'adapte et continuera d'évoluer. Elle doit établir une politique de gestion des déchets ambitieuse, conforme aux objectifs réglementaires et adaptée à ses moyens, en promouvant l'économie circulaire et en optimisant les politiques de prévention, de collecte et de traitement des déchets, tout en mobilisant des partenariats.

Conformément à la législation, la CIVIS élabore son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Avec les EPCI voisins TCO et CASUD, la CIVIS a confié l'élaboration de ce document à ILEVA dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer (CODOM) signé avec l'ADEME, pour une stratégie commune sur les microrégions Sud et Ouest.

L'objectif de la CIVIS consiste à mettre en œuvre un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire les déchets ménagers et assimilés, selon les objectifs définis par le diagnostic du territoire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) vise à sensibiliser et former les citoyens aux enjeux du développement durable, comme le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la consommation durable. L'EEDD ne se limite pas à transmettre des connaissances,

mais cherche aussi à développer des compétences pratiques (comme trier ses déchets), des attitudes responsables (éviter le gaspillage) et des valeurs citoyennes.

La communauté internationale s'accorde sur la nécessité de vivre dans les limites de notre planète, ce qui nécessite un changement global des modes de vie. Ce changement doit être compris, accepté et adopté par tous les acteurs de la société pour être efficace et durable.



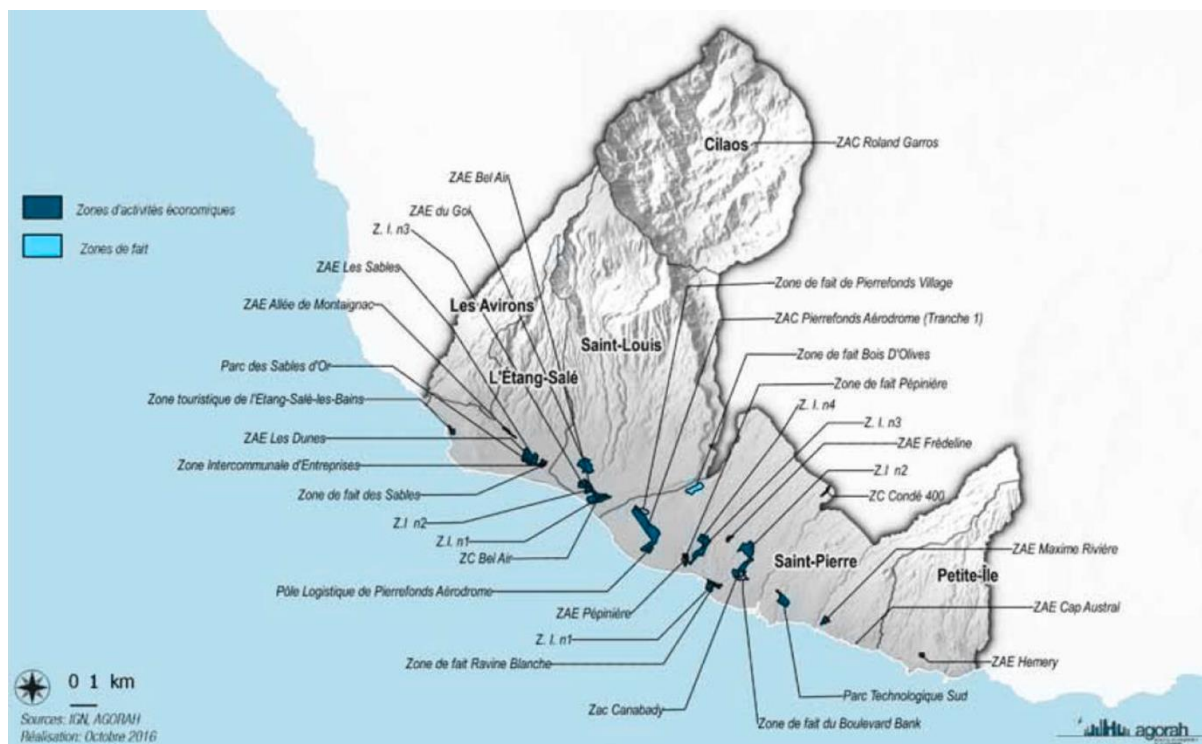
Pôle multifilière Run'EVA © <https://runeva.re/>

2. Vers une nouvelle dynamique territoriale

- **Protéger et consolider nos emplois**

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS doit prioriser le « *fabriqué à la Réunion* » en assurant un équilibre avec la présence sur son territoire d'entreprises liées à la grande distribution et les grandes exploitations agricoles avec un appui des petits commerces et des petites exploitations également créatrices d'emplois.

Aussi, il conviendrait de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement pour éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO² et d'impact sur l'environnement, en valorisant la production locale.



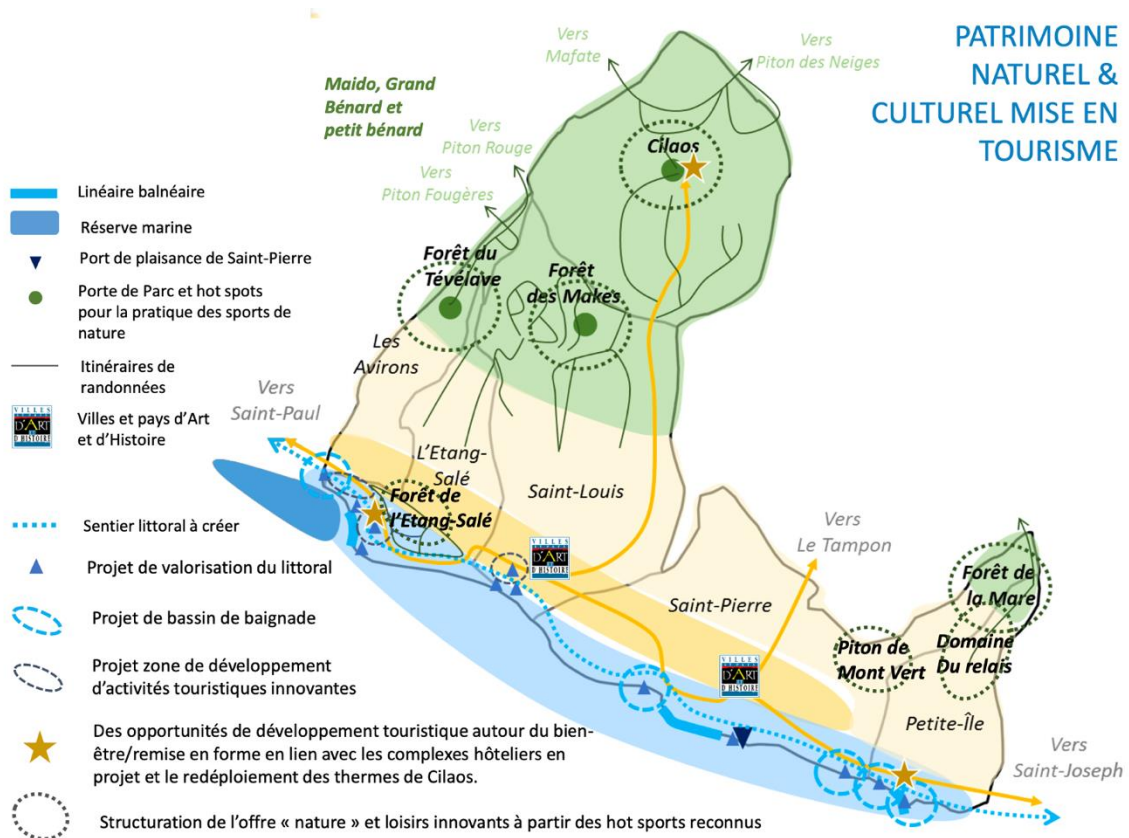
- **Favoriser le développement économique, le maintien et la redynamisation de commerces et des services de proximité**

La volonté affichée de l'agglomération de développer les circuits courts et la tendance générale à revenir vers une alimentation plus saine, vers des modes de consommation de proximité sont une chance pour le développement des petits commerces spécialisés, vecteurs de vie, qu'il conviendra également d'accompagner notamment par le bais d'opérations d'immobilier adaptées.

La création de centralités accessibles en mode de transport doux, les espaces piétons, sont des éléments d'aménagement à privilégier dans chacune des entités. Il s'agit également d'assurer au mieux une présence des services publics au plus près des citoyens. C'est tout le sens de l'action portée par la CIVIS et par certaines communes dans le cadre des maisons de service au public qui regroupent plusieurs services aux usagers (CAF, MSA, Pôle Emploi, Finances publiques...) en adaptant au mieux le réseau territorial aux évolutions démographiques, aux nouveaux modes de relations avec les services publics introduits par les nouvelles technologies et surtout, aux attentes des usagers.

Dans le même ordre d'idée, la desserte en réseau numérique, est un élément clef du maintien des centralités. La réussite de celle-ci nous permet d'envisager de rapprocher ou de créer des lieux de travail au sein de chaque ville, le développement d'espaces tertiaires, de tiers-lieux, d'espaces de coworking ou de télétravail dans certains secteurs d'activité, pouvant répondre aux attentes d'une organisation du monde du travail plus moderne, où le contenu et les données forment la majeure partie de la richesse, et en même temps pouvant réduire les déplacements pendulaires domicile/travail et pouvant favoriser l'essor de centralités multiples et à taille choisi.

Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer nos services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.



▪ **Mobiliser tout le potentiel des technologies de l'information et de la communication**

Le développement et la mobilisation du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des enjeux majeurs pour la société actuelle, et plus particulièrement pour les territoires ultramarins comme La Réunion.

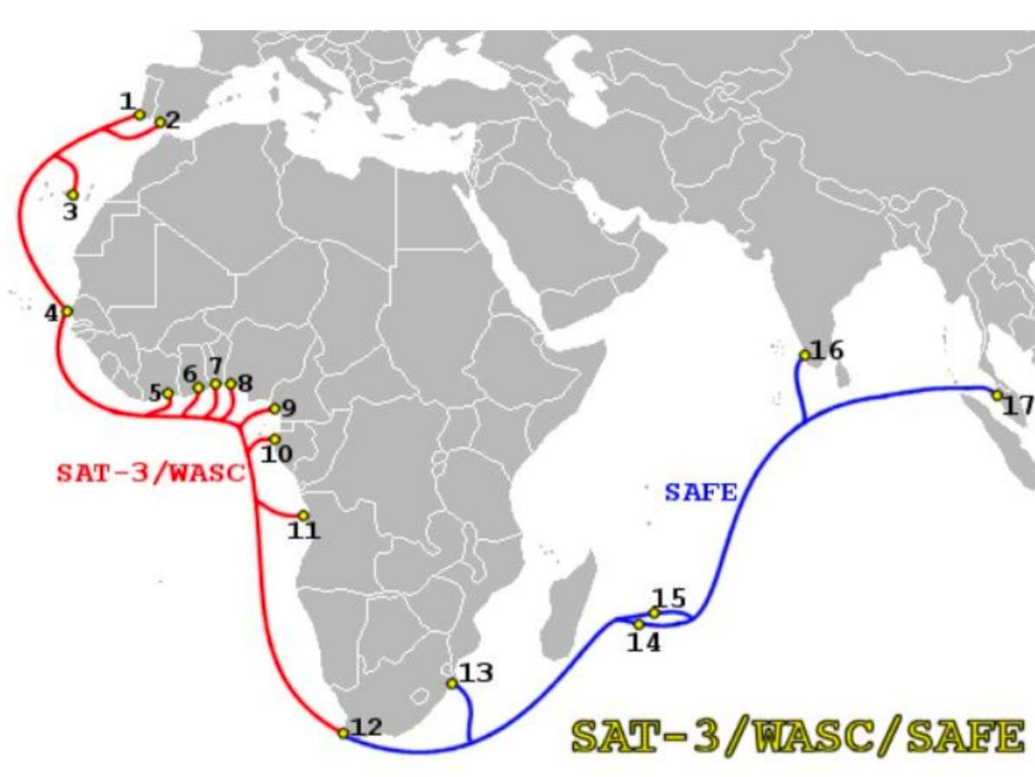
Les TIC offrent de nombreuses possibilités pour améliorer la communication et les échanges avec les autres régions et pays du monde. Elles permettent de réduire les distances et de faciliter les interactions, qu'elles soient professionnelles, culturelles ou personnelles. Ainsi, les Réunionnais peuvent bénéficier d'une ouverture sur le monde et d'une meilleure intégration dans la communauté internationale.

La généralisation du très haut débit est un élément clé pour le développement des TIC à La Réunion. Elle permettra d'améliorer la qualité et la fiabilité des connexions Internet, et ainsi de favoriser l'utilisation de services et d'outils en ligne toujours plus performants.

Grâce au très haut débit, les Réunionnais pourront par exemple utiliser massivement la vidéoconférence, qui permet de communiquer en temps réel avec des interlocuteurs situés à l'autre bout du monde, comme s'ils étaient dans la même pièce. Cela peut être particulièrement utile pour les entreprises réunionnaises qui souhaitent développer des partenariats internationaux, ou pour les étudiants et chercheurs qui souhaitent collaborer avec des confrères étrangers.

Le très haut débit permettra également de faciliter l'échange de technologies de pointe et de savoirs. Les entreprises et les centres de recherche réunionnais pourront ainsi bénéficier des avancées technologiques et scientifiques les plus récentes, et contribuer à leur tour au progrès de la connaissance.

Enfin, le très haut débit permettra de développer les échanges culturels, en facilitant la diffusion et le partage de contenus culturels en ligne. Les Réunionnais pourront ainsi découvrir de nouvelles cultures et de nouveaux artistes, et faire connaître leur propre patrimoine culturel à travers le monde.



- **La CIVIS intercommunalité solidaire**

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de l'agglomération, sa capacité financière sur les investissements permet ainsi à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.

Tendre vers l'équilibre territorial, consiste à agir en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Ce sont ainsi dix (10) grandes orientations qui émanent de ce projet de territoire :

Orientation n°1 : Poursuivre le développement d'un outil intercommunal fort, capable de faire entendre la voix du territoire et de défendre ses intérêts spécifiques du Grand Sud dans l'espace régional

Orientation n°2 : Développer simultanément des coopérations supraterritoriales permettant de mettre en œuvre des politiques publiques qui réclament une échelle territoriale plus large que l'échelle communautaire

Orientation n° 3 : Organiser un meilleur équilibre entre habitat et emploi

Orientation n° 4 : Organiser un meilleur équilibre entre habitat et services

Orientation n° 5 : Favoriser le développement d'une mobilité plus durable

Orientation n° 6 : Améliorer l'accessibilité des Services au Public et des usagers au Service Public

Orientation n° 7 : Imaginer une stratégie de déploiement des grandes fonctions (habitat, emplois, services) intégrant le caractère multipolaire du territoire

Orientation n° 8 : Doter le territoire de nouveaux outils de planification permettant de préserver durablement l'identité du territoire et répondre aux défis des transitions environnementales et sociétales.

Orientation n° 9 : Organiser une réflexion spécifique sur les formes urbaines et la préservation des paysages, constitutif de l'identité du Grand Sud

Orientation n° 10 : Veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux

Au-delà de ces grandes orientations émanant du projet de territoire de la CIVIS, la partie suivante s'attachera à définir les orientations spécifiques à la stratégie d'investissement territorial intégrée, objet de ce présent document.

Conclusion de la partie 2

Les grandes orientations stratégiques définies par la CIVIS visent à créer un équilibre entre la préservation de l'environnement, le développement économique, et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Ces orientations se déclinent en plusieurs axes, tels que la gestion raisonnée des ressources, la promotion d'une dynamique territoriale inclusive, l'optimisation des mobilités durables, et l'adaptation continue aux impacts du réchauffement climatique.

Chaque projet et initiative est conçu pour renforcer la cohésion sociale et économique du territoire, tout en respectant les spécificités de chaque commune membre. La stratégie adoptée par la CIVIS favorise l'écoute, l'intelligence collective, et le travail en partenariat avec les communes et les acteurs locaux. Ces orientations sont également soutenues par des mesures concrètes, telles que l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la revitalisation des centres-bourgs et centres - villes.

L'objectif est de construire un territoire durable et résilient, capable de s'adapter aux défis futurs tout en préservant la qualité de vie de ses habitants. En outre, la promotion de l'innovation et de la formation professionnelle est essentielle pour répondre aux évolutions du marché du travail et soutenir l'essor des technologies émergentes. La recherche de cohérence et de sens dans le déploiement des politiques publiques est cruciale pour l'efficacité des actions menées. Par exemple, des initiatives telles que le développement de pôles secondaires et de bourgs de proximité contribuent à décongestionner les centres urbains et à répartir équitablement les services et activités économiques.

En conclusion, cette approche stratégique intégrée permet de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux de manière coordonnée et efficace, garantissant ainsi un développement équilibré et durable du territoire.

III – Les orientations spécifiques d’investissement territorial intégré

La stratégie de développement durable et de résilience de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) s’articule autour de quatre axes majeurs visant à préserver l’environnement, améliorer la gestion des ressources, promouvoir la mobilité durable et soutenir le développement urbain et rural.

La préservation de la richesse naturelle de La Réunion, notamment à travers la décarbonation et le renforcement de la résilience du territoire, constitue une priorité. La CIVIS met en œuvre des mesures d’adaptation au changement climatique et de gestion des risques naturels, incluant la conformité aux Plans de Gestion des Risques d’Inondation (PGRI) et la sécurisation des infrastructures routières.

La gestion durable de l’eau, un enjeu complexe sur ce territoire aux particularités topographiques marquées, est au cœur des préoccupations de la CIVIS. La finalisation des usines de potabilisation, l’amélioration des réseaux d’eau potable, et la réutilisation des eaux usées sont autant de projets visant à optimiser l’usage et la conservation des ressources en eau, tout en répondant aux défis climatiques et territoriaux.

La promotion de la mobilité durable est essentielle pour améliorer la qualité de l’air et réduire le bruit. La CIVIS encourage les modes de déplacement doux et non polluants, tels que le covoiturage, l’autopartage, et les transports en commun. L’intermodalité est favorisée pour offrir une flexibilité maximale aux usagers et réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Enfin, la CIVIS soutient le développement intégré des zones urbaines et rurales en partenariat avec les communes membres. La revitalisation des centres - villes, la création d’infrastructures de loisirs, et l’amélioration de la biodiversité en milieu urbain sont des priorités pour garantir un cadre de vie attractif et équilibré. La coopération intercommunale et la mutualisation des ressources sont essentielles pour réussir ces ambitions.

De plus, la CIVIS s’efforce de développer des centralités équilibrées sur l’ensemble du territoire en tenant compte des spécificités locales et des besoins des habitants. L’aménagement équilibré des zones d’activités économiques vise à optimiser l’usage différencié des territoires, tout en favorisant l’implantation de nouvelles entreprises et la création d’emplois. La formation professionnelle et l’innovation sont également au cœur des préoccupations de la CIVIS, qui met en place des programmes de formation adaptés pour répondre aux évolutions du marché du travail et soutenir l’essor des technologies émergentes. La recherche du sens et de la cohérence dans le déploiement des politiques publiques, notamment par l’élaboration de nouveaux cadres d’intervention, est cruciale pour l’efficacité des actions menées.

Ces axes stratégiques démontrent l’engagement de la CIVIS à construire un territoire résilient, durable, et harmonieux, en accord avec les attentes des habitants et les spécificités environnementales de La Réunion. En adaptant continuellement ses actions aux impacts du réchauffement climatique, la CIVIS cherche à garantir la durabilité et la résilience du territoire communautaire pour les générations future.

Axe 1 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME en structurant l'offre immobilière d'entreprise en créant des zones d'activité nouvelles et en modernisant les zones d'activités existantes

L'accueil et l'accompagnement des entreprises dans leur parcours résidentiel sont un axe stratégique du développement économique du territoire sur lequel **la Communauté d'Agglomération souhaite intervenir de manière claire et forte.**

Ces enjeux relevant d'une véritable problématique de territoire, nécessitent l'implication d'un grand nombre d'acteurs et de partenaires.

Aussi, l'atteinte des différents objectifs ci-dessus décrits dépendra donc des différentes volontés à les mettre en œuvre et de la capacité de chacun à s'organiser autour d'un « **schéma global** » d'accueil et d'accompagnement territorial défini et partagé par tous permettant la clarification et l'organisation des rôles et des champs d'action.

De plus, dans un contexte économique et financier de plus en plus difficile, les capacités financières de la CIVIS ainsi que l'appui et l'efficacité des différents dispositifs d'aide et d'accompagnement financiers conditionnent également de façon importante la mise en œuvre de la stratégie décrite.

- Stratégie de l'accompagnement de l'accueil et du parcours résidentiel des entreprises.
- Joint en annexe (la liste des fiches actions est donnée à titre indicative).

Axe 2 : Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire ;

Prendre les mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat.

La CIVIS souhaite garantir et optimiser la gestion des risques naturels, en assurant un meilleur partage de la culture du risque, en intégrant le facteur humain afin d'optimiser la gestion du risques naturels. Il s'agira de la mise en œuvre des mesures du PGRI, des radiers et de la sécurisation des infrastructures routières face aux intempéries.

- Stratégie de l'optimisation de la gestion des risques naturels.
- Joint en Annexe (la liste des fiches actions est donnée à titre indicative).

Axe 3 : Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau

La thématique de l'eau est une thématique très complexe. Le territoire du Grand Sud, et réunionnais en général, connaît des particularités très marquées (topographie, perméabilité des sols, urbanisation mitée, 2 EPCI). Les enjeux socio-économiques ne facilitent pas l'engagement d'actions concrètes. À l'aube du transfert des compétences eau et assainissement à la CIVIS, un rassemblement des énergies et une mise en commun des moyens pourraient permettre à l'intelligence collective de relever véritablement ces défis par des actions concrètes

La CIVIS souhaite compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du territoire par une gestion de l'eau et une conservation des ressources. Il s'agira de finaliser les usines de potabilisation et des stations d'assainissements, d'améliorer les rendements des réseaux d'eau potable et de la réutilisation des eaux usées.

- Stratégie de rationalisation et d'optimisation de la gestion du cycle de l'eau.
- Joint en annexe (la liste des fiches actions est donnée à titre indicative)

Axe 4 : Mobilité durable urbaine

Axe 4.1 : Mesures en termes de qualité de l'air et de réduction du bruit

La CIVIS encourage la mobilité et les déplacements en TCSP et en proposant des pôles d'échanges pour éviter les comas circulatoires, en organisant les déplacements et révolutionner la mobilité sur le territoire.

La CIVIS soutient les pratiques et les moyens de déplacement dont les émissions de gaz à effet de serre sont limitées, voire nulles. Cette mobilité douce fait référence à l'ensemble des modes de déplacement peu ou non polluant. Il peut s'agir de modes de mobilité active, non motorisés et nécessitant l'énergie humaine ou des solutions alternatives à la voiture thermique individuelle (covoiturage, autopartage, la marche, le vélo, les engins de glisse etc.)

- Stratégie mobilité et déplacement.
- Joint en Annexe (la liste des fiches actions est donnée à titre indicative)

Axe 4.2 : Structurer une offre de transport multimodal autour de l'armature urbaine en proposant des outils opérationnels

Au-delà de leurs différences de profils, de préférences, et les particularités des individus mobiles, la qualité des systèmes de mobilité reposera principalement sur leur flexibilité et sur leur capacité à s'adapter à l'évolution des besoins. Cette flexibilité conduit à un dépassement de la réflexion sur les mobilités sur une base essentiellement modale.

Les politiques publiques sont structurées depuis des décennies autour du mode de transport avec une relative étanchéité avec le secteur routier, ou encore entre les autorités chargées de l'organisation des transports urbains et celles chargées de l'aménagement des voiries. Or, l'organisation en tuyaux d'orgue et le raisonnement purement modal ne sont plus opérationnels : les utilisateurs des transports collectifs peuvent aussi, sur une partie de leur trajet, être des automobilistes (par exemple jusqu'à un parking) ou des cyclistes, ils peuvent aussi choisir alternativement plusieurs modes (le vélo, la marche, la voiture) selon la météo, la saison, les types de déplacements envisagés. Ils peuvent aussi basculer très vite d'un mode à l'autre : du bus à la trottinette électrique par exemple.

Ces réalités imposent d'entrer pleinement dans une logique multimodale. Nos concitoyens ne comprendraient pas que les politiques publiques de mobilité ne soient pas centrées sur un objectif : leur permettre de se déplacer rapidement et à un coût raisonnable, sans prescrire un mode plus qu'un autre. Mieux informé, moins captif, le citoyen mobile est aussi plus exigeant : il veut disposer d'un large éventail de solutions, et décider lui-même du niveau de pertinence de chaque mode.

Les déplacements collectifs ne seront plus l'apanage des transports guidés comme les transports ferrés lourds ou des transports collectifs sur route suivant des circuits déterminés à l'avance. Le dépassement des raisonnements actuels sur l'organisation des mobilités est donc incontournable dans la construction des scénarios des mobilités de demain. L'intermodalité est une stratégie transversale qui demande l'implication de partenaires privés et institutionnels. Elle implique un changement de paradigme afin de considérer les différentes offres de transports comme complémentaires plutôt que concurrentes. Pour

ce faire, les acteurs offrant des services de mobilité, comme les autorités organisatrices de mobilités et les entreprises privées, doivent collaborer et à cet effet, bénéficier d'un accompagnement de la part des institutions.

Une stratégie intermodale, lorsqu'elle est portée par tous les acteurs, permet de mettre à profit l'ensemble de l'offre de transports d'une région et d'offrir à l'utilisateur des solutions de mobilité intéressantes et viables, au-delà de l'automobile individuelle

- Stratégie de transports multimodaux, et création de parcs relais et de pôles d'échange.
- Joint en Annexe (la liste des fiches actions est donnée à titre indicative)

Axe 5 : Accompagner la mise en œuvre des projets urbains et ruraux sur l'OS 5 du POE 2021 - 2027

▪ Axe 5.1 : Développement intégré des zones urbaines

La CIVIS mène un véritable travail de concertation et d'étroite collaboration avec ses Communes Membres afin de les accompagner dans le développement de leurs zones urbaines.

La CIVIS possède une convention cadre d'opération de revitalisation du territoire (ORT), qui reprend l'ensemble de la stratégie de développement urbain de la CIVIS.

▪ Les déterminants de la stratégie 2021-2027

Contribuer à l'équilibre territorial est une priorité pour la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS). Cette démarche vise à assurer une répartition spatiale équitable des équipements publics, des zones d'activités économiques et des services à travers l'ensemble du territoire, favorisant ainsi un développement harmonieux et inclusif.

L'équilibre territorial repose sur la reconnaissance des identités et des potentialités spécifiques de chaque commune. La stratégie de la CIVIS met l'accent sur la valorisation des complémentarités entre les territoires, en optimisant l'implantation des équipements et des infrastructures de manière cohérente et fonctionnelle. Cela inclut la densification urbaine maîtrisée, la revitalisation des centres-villes et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le développement des pôles secondaires et des bourgs de proximité est essentiel pour décongestionner les centres urbains et assurer une meilleure répartition des services et des activités économiques. Chaque pôle doit jouer un rôle spécifique en fonction de ses atouts, qu'il s'agisse de tourisme, d'activités agricoles ou de services résidentiels, tout en s'intégrant dans une vision d'ensemble harmonieuse et durable.

En adoptant une approche intercommunale, la CIVIS vise à renforcer la cohésion sociale et économique du territoire en mettant en place des projets structurants et des politiques publiques adaptées aux besoins locaux. Cette vision globale permet de répondre aux défis démographiques, économiques et environnementaux tout en respectant les spécificités de chaque commune, contribuant ainsi à un territoire plus équilibré et résilient.

Les quatre thématiques (le renouvellement urbain et le cadre de vie ; la cohésion sociale (éducation, citoyenneté, prévention de la délinquance ...) ; la citoyenneté et les valeurs de la République et le développement économique et l'accès à l'emploi doivent transcender les politiques publiques au service de la ville réunionnaise du Grand Sud. Notre ambition sur le territoire de la CIVIS est d'homogénéiser les politiques publiques en prenant en compte les spécificités des quartiers, les atouts et les contraintes. Mais aujourd'hui, l'objectif dans les différents piliers, est de valoriser les quartiers avec les valeurs de solidarité, de partage afin d'imaginer la ville réunionnaise de demain.

À titre d'exemple, les politiques de mobilité intra et inter quartiers devront être plus fortes et ambitieuses pour ce public défavorisé en imaginant, même des coûts de trajets minorés (tarifs préférentiels). De même, le savoir-faire des quartiers, les identités de quartiers devront également être mis en exergue par une meilleure communication pour valoriser ces labels (exemple chaises de Gol). Dans le même

ordre d'idée, la gestion sur le territoire de la politique de la ville et du NPNRU devra se faire en maîtrise d'ouvrage par l'EPCI avec une ingénierie au niveau de la Direction générale et une liaison forte auprès d'un vice-président délégué, pour permettre une mutualisation de moyens, des ressources, des connaissances et des expériences. Il s'agira de remettre l'humain au cœur des projets (dispositifs), de ce fait, de répondre aux préoccupations de la population avec l'outil notamment des conseils de quartiers.

L'objectif est alors, d'une part d'actionner le levier de la formation (connaissances des problématiques, appropriation des techniques de l'éducation populaire (cf. stratégie), connaissances sociologiques, historiques du territoire, la valorisation de la prise de parole, ...), d'autre part, de pérenniser et de rendre durables ces stratégies d'actions et d'appropriation par les habitants.

Il nous faut construire. Il nous faut peser sur la production de logements, la réhabilitation du parc existant, l'organisation et les stratégies Habitat dans notre intercommunalité et, dans une vision plus lointaine, de notre Grand Sud. Dans ce vaste chantier et sans cesse en mouvement de la politique de l'habitat (et de la ville), la CIVIS est très attendue. Elle nourrit des espoirs d'une meilleure synergie des acteurs, d'une cohérence des visions et des pratiques, d'une amélioration de l'offre, d'une plus juste répartition des programmes, d'un fort soutien à ses communes membres. Cette mise en mouvement doit se faire en gardant comme objectif que le logement c'est aussi la ville que l'on conforte, construit ou réinvente. De l'avis de nombreux observateurs, le Sud est un territoire qui a conservé une forte identité, une âme créole, tout en étant ancré dans son époque. C'est aussi ce fil d'Ariane qui doit caractériser l'action communautaire de la CIVIS dans l'habitat.

Aider, soutenir, encourager, conseiller, prévoir, planifier..., bien sûr mais sans renoncements à ce qui nous identifie ou à ce beaucoup appellent notre "art de vivre" ou d'habiter le Sud.

Décliner les bénéfices de l'ORT pour le Territoire de la CIVIS

L'ORT vise à une requalification d'ensemble d'un territoire dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme des centres-villes et centres-bourgs.

L'élaboration et la mise en place de l'ORT sur le Territoire de la Communauté des Villes Solidaires du Sud (CIVIS) permet d'asseoir la politique de revitalisation et de cohérence territoriale portée par l'intercommunalité.

Il s'agit de conduire une intervention publique dans la durée, sur des champs d'actions complémentaires qui associent renouvellement urbain, valorisation du cadre de vie, revitalisation économique, adaptation de l'offre commerciale et de services mais aussi l'accompagnement social.

Cela suppose également d'inscrire le développement des centralités dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie, impliquant une priorisation de l'action publique et une recherche de complémentarités entre les pôles, comme exposée dans le SCOT et le Projet de Territoire de la CIVIS.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-villes et des secteurs prioritaires au sein de la CIVIS : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective d'équilibre territorial, de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La CIVIS et les six communes membres qui la composent, portent une véritable ambition pour l'attractivité et le développement de leur territoire. La redynamisation de leur centre-ville et centre-bourg, est un des enjeux majeurs de cette attractivité.

Le périmètre de la stratégie territoriale est celui de l'intercommunalité, cadre des politiques d'aménagement et de développement (SCoT, PLH-PILHI, PDM, PCAET, etc.).

C'est le périmètre retenu pour la stratégie ITI qui est l'échelle de réflexion permettant de conforter le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation des polarités d'équilibre et de proximité au sein de l'armature urbaine.

Le territoire de la CIVIS déploiera une ORT multi sites au sein d'une dynamique collective avec la commune de Saint-Pierre, commune « Action Cœur de Ville », les quatre communes lauréates du programme « Petites villes de demain » : Les Avirons, L'Étang-Salé, Cilaos et Petite-Île, ainsi que la commune de Saint-Louis, aujourd'hui hors dispositif. En effet, la CIVIS soutient la Commune de Saint-Louis qui vient d'être lauréat du programme Action Cœur de Ville 2, elle sera à ses côtés pour faire aboutir la démarche puis l'accompagnera au même titre que les autres communes.

Plus précisément, la stratégie des zones urbaines mettra l'accent sur deux orientations stratégiques :

Faciliter la création de parvis, d'espaces publics, d'aire de jeux et de loisirs intergénérationnelle et plateaux sportifs

Pour maintenir l'équilibre territorial, notamment entre les petites villes et les grandes agglomérations, il est essentiel d'investir dans des infrastructures sociales et récréatives de proximité.

En offrant des infrastructures de ce type, les petites villes peuvent rendre leur environnement plus attrayant pour les familles. Cela peut dissuader une partie de la population de migrer vers les grandes villes à la recherche de meilleures installations et opportunités pour leurs enfants, les rendant ainsi plus attrayantes pour ceux qui cherchent un équilibre entre vie urbaine et vie rurale.

En confortant le rôle de centralité des villes, les aires de jeux encouragent une répartition plus homogène de la population et des ressources à travers différentes régions, réduisant ainsi les disparités entre les zones urbaines et rurales, et contribue à réduire la pression démographique sur les grandes villes.

La création d'une aire de jeux en extérieur est pour un territoire un formidable vecteur de valeurs universelles (solidarité, éducation, santé...). Familiales et conviviales, les aires collectives de jeux sont des espaces publics favorisant le "vivre ensemble" au cœur des villes et des villages.

Au-delà des loisirs ludiques et sportifs qu'elles occasionnent sur les communes, les aires de jeux encouragent le tissage de liens sociaux entre les enfants, et plus généralement entre les familles des collectivités. Source d'épanouissement pour les enfants, et d'interaction pour les adultes, l'aire de jeux communale est avant tout un lieu de vie et d'échange accessible à tous.

Accompagner la redynamisation du centre - ville, équipement de mobilier urbain et d'espaces sanitaires

Il s'agit notamment du développement des aménités urbaines et par conséquent de :

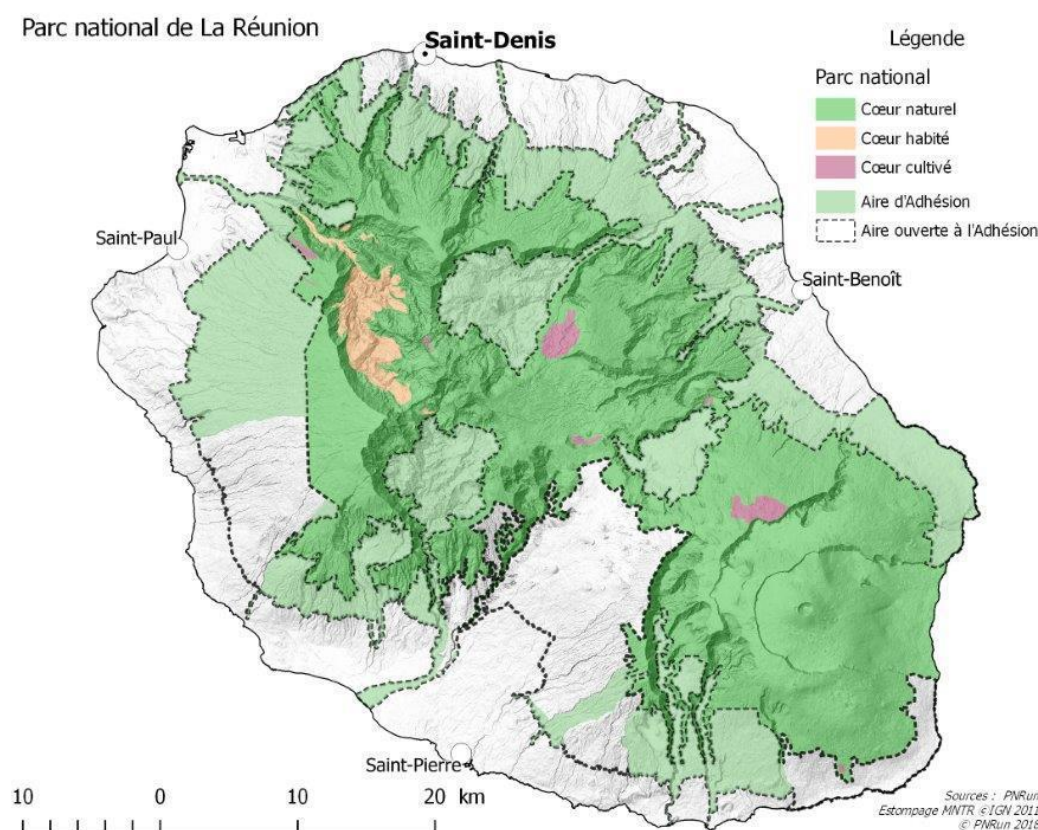
- Aménagement de placette publique, ou d'espace de convivialité piétonne
- Rattraper le retard en matière de mobiliers urbains de première nécessité tels que bancs publics, infrastructure sanitaire et accès à l'eau potable
- Favoriser la qualité d'usage des centres-villes (par exemple des ombrages, point d'information, aménagement d'espaces publics
- Améliorer la sécurité (par exemple point d'info sécurité)
- Requalifier les espaces publics de centralité tels que jardins de mairies, parvis de marché couvert, afin de marquer les polarités du Centre-Ville pour donner usage à ces lieux à fort potentiel.

Il s'agit aussi de réaménager les parcs publics et de remettre à niveau les trottoirs et voiries dégradés.

- Axe 5.2 : Développement intégré des zones des hauts

Le périmètre retenu est défini par la stratégie du Gal Grand Sud, structure porteuse de l'ambition partagée pour le développement des hauts avec l'EPCI CA SUD

- Petite-Île : Piton des Goyaves, Manapany-les Hauts, Charrié
- St-Pierre : Mont vert les Hauts
- Saint-Louis : Les Makes, Tapage, Petit Serré
- Cilaos
- Étang Salé les Hauts : Le Lambert, Le Maniron, Les Canots
- Les Avirons : Tévelave



La CIVIS a la volonté de poursuivre les efforts d'aménagement et de développement des hauts. Il s'agit de dépasser les enjeux propres à chacun pour définir les dénominateurs communs et de s'entendre sur la projection en termes d'avenir, mais également de moyens pour y parvenir. Ainsi, il s'agira de voir les rôles et les fonctions de l'intercommunalité évoluer, par un mode de management de projet ou de management agile, et par le développement d'ingénierie dans une démarche holistique. Gagner ainsi en amplitude en dépassant son rôle de financeur fera gagner le territoire en maturité et en vocation à coaliser. Ainsi, Réactivité et Efficience doivent être recherchées.

La surface totale du Grand Sud est de 94314 hectares. Les Hauts du sud occupent plus de 72% du territoire sur lequel l'espace agricole ne représente que 21% (15525 ha). La dimension environnementale est de fait dominante par la présence d'un grand nombre de sites majeurs classés dans le cadre du patrimoine mondial géré par le Parc National de La Réunion.

▪ Les déterminants de la stratégie 2021-2027

La stratégie des hauts répond aux priorités ciblées dans les orientations des politiques publiques de l'État, de la Région et du Département, à savoir :

- Développement durable du territoire ;
- Soutien à l'économie du territoire ;
- La solidarité sociale et la qualité de vie des habitants ;
- Culture et mise en valeur du territoire

Plus précisément, la stratégie des hauts mettra l'accent sur quatre orientations stratégiques :

Accompagner l'aménagement d'espaces de convivialité, d'aires de découverte et d'aménagement sportif et paysager

Il s'agira notamment d'aménager des espaces de rencontre intergénérationnelle permettant à la population d'interagir entre eux autour d'activité ludique, de parcours de santé et sportif. Le tout au sein d'aménagement paysager et de découverte de la faune et des spécificités de chaque territoire comme par exemple un aménagement de l'entrée de bourg du Tévelave sur Les Avirons ou sur Gol les hauts à Saint-Louis.

La création d'une aire de jeux en extérieur est pour un territoire un formidable vecteur de valeurs universelles (solidarité, éducation, santé...). Familiales et conviviales, les aires collectives de jeux sont des espaces publics favorisant le "vivre ensemble" au cœur des villes et des villages.

Au-delà des loisirs ludiques et sportifs qu'elles occasionnent sur les communes, les aires de jeux encouragent le tissage de liens sociaux entre les enfants, et plus généralement entre les familles des collectivités. Source d'épanouissement pour les enfants, et d'interaction pour les adultes, l'aire de jeux communale est avant tout un lieu de vie et d'échange accessible à tous.

Favoriser la création d'espaces socio-culturels innovants, de salles multimédia, avec libre accès au numérique

Il s'agit de favoriser la création ou la requalification de lieu d'animation culturelle dans les territoires des hauts, et d'apporter sur le lieu de vie des populations rurales des espaces culturels polyvalents visant notamment à développer des activités cinématographiques, des diffusions de documentaires à vocation touristique, des spectacles vivants (festivals, théâtre, concert) et expositions artistiques.

Cette stratégie vise à répondre à la demande en développement et à la structuration de l'attractivité des hauts. Par exemple la requalification de l'ancien cinéma de Cilaos est une forte demande la population.

Doter les territoires ruraux d'une offre de service public de proximité en matière de culture, de loisirs, de tiers lieux et d'espaces dédiés au numérique s'avère un enjeu majeur pour réduire les inégalités territoriales et favoriser le développement économique et social de ces communes telles Cilaos.

En effet, l'accès à la culture et aux loisirs est un droit fondamental pour tous les citoyens. Les équipements culturels et les espaces de loisirs sont des lieux de rencontre et d'échange, qui permettent de tisser des liens sociaux et de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté. Ils contribuent également à l'éducation et à l'épanouissement personnel des individus, en particulier des jeunes.

De plus, les tiers lieux et les espaces dédiés au numérique sont des leviers importants pour le développement économique et l'innovation dans les territoires ruraux. Ils permettent de créer des synergies entre les acteurs locaux, de favoriser l'entrepreneuriat et de développer de nouveaux services et produits adaptés aux besoins des populations rurales.

Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques publiques adaptées aux spécificités des territoires ruraux, pour encourager la création et la rénovation d'équipements culturels et de loisirs, le développement de tiers lieux et d'espaces dédiés au numérique, et l'accompagnement des porteurs de projets. Ces politiques publiques doivent être élaborées en concertation avec les acteurs locaux, pour répondre aux besoins et aux attentes des populations rurales.

Renforcer le développement des services publics de proximité, la restructuration et l'extension de locaux

L'enjeu est de rapprocher les services publics plutôt situés en centre-ville dans les hauts à proximité des habitants.

La volonté d'offrir des équipements administratifs lisible et de nouvelle génération capable de proposer et regrouper des services publics et des opérateurs devrait répondre aux besoins de différents acteurs en mutualisant des espaces pouvant être évolutif limitant ainsi les déplacements en Ville et le recours aux transports longue distance.

- Stratégie et fiches actions : poursuivre et accompagner l'aménagement et le développement des hauts
- Joint en annexe (la liste des fiches-actions est donné à titre indicative)

Développer de solution permettant la mobilité durable dans la zone des hauts.

Le développement de solutions de déplacements dans les hauts sera nécessairement différent de celui des bas ou des mi-pentes en raison du relief de notre île, d'une plus faible densité de population et d'un tissu urbain plus diffus.

Une des orientations consistera à développer des modes de transport collectifs adaptés permettant de relier les hauts aux mi-pentes. Le développement de services à la demande ou le développement de modes de transport adaptés tels que les VAE peuvent constituer des pistes de réflexion intéressantes.

Conclusion de la partie 3

Les orientations spécifiques de l'investissement territorial intégré se concentrent sur des actions concrètes visant à améliorer la résilience et la durabilité du territoire. Les projets incluent la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes, le renforcement des services de proximité, et la promotion du vivre ensemble en coexistence pacifique. En intégrant des mesures d'adaptation aux changements climatiques, ces projets contribuent à la création de communautés plus résilientes et dynamiques.

La CIVIS s'engage à valoriser les atouts de chaque commune, à mutualiser les ressources, et à mobiliser les financements européens pour soutenir ces initiatives ambitieuses. La stratégie met également en avant l'importance de l'innovation et de la formation professionnelle pour répondre aux évolutions du marché du travail et soutenir l'essor des technologies émergentes. En outre, la recherche de cohérence et de sens dans le déploiement des politiques publiques est cruciale pour l'efficacité des actions menées.

Par exemple, des initiatives telles que la création de parkings relais, d'aires de covoiturage et de pôles d'échanges visent à réduire la dépendance à la voiture individuelle et à promouvoir des modes de déplacement plus durables. La promotion des mobilités douces, telles que le vélo et la marche, et la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'air et réduire le bruit sont également prioritaires.

En conclusion, les orientations spécifiques de l'ITI sont conçues pour renforcer la résilience du territoire face aux défis climatiques et économiques. Elles visent à promouvoir un développement harmonieux et durable, en tenant compte des spécificités locales et des besoins des habitants. La mobilisation des ressources et des financements, ainsi que la coopération étroite entre les différents acteurs du territoire, sont essentielles pour garantir le succès de ces initiatives.

IV – Concertations et échanges partenariaux

La construction des stratégies urbaines repose sur un processus de participation active des acteurs locaux, permettant d'intégrer les réalités et les attentes des différents territoires concernés. À ce titre, la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) a élaboré sa stratégie d'Investissement Territorial Intégré (ITI) en harmonie avec son projet de territoire et les stratégies urbaines déjà en place. Cette démarche inclusive a impliqué l'ensemble des communes membres, leurs élus et cadres municipaux, ainsi que les habitants, afin de garantir une cohérence et une pertinence des actions proposées.

La consultation des parties prenantes a été un élément central de cette construction stratégique. Les 6 maires des communes membres et les 13 vice-présidents ont été activement impliqués, formant des binômes avec les cadres de la CIVIS pour rédiger chaque stratégie. Les conseillers municipaux et les cadres municipaux ont également participé massivement, notamment lors des trois journées de concertation en juin 2019, qui ont rassemblé environ 500 personnes.

En parallèle, une concertation citoyenne a été menée en 2021 pour associer directement la population à la réflexion et à la définition des orientations prioritaires du territoire. Cette démarche a connu une forte participation avec 1 390 connexions, illustrant l'engagement des citoyens dans le processus de décision.

Pour la période 2021-2027, la stratégie a été perfectionnée par des rencontres individuelles et collectives, permettant de faire émerger les besoins et les difficultés rencontrées sur le territoire. Un total de 191 acteurs ont été consultés à travers divers ateliers et réunions, renforçant ainsi la pertinence et l'adaptabilité des actions prévues.

Enfin, des ateliers de concertation ont été organisés dans le cadre des projets de revitalisation des communes, comme le dispositif "Petites Villes de Demain" à L'Étang-Salé, intégrant les élus, les habitants, les acteurs économiques, et les partenaires institutionnels. Ces ateliers ont permis de définir des axes de développement clairs et concertés pour la revitalisation du centre-ville et l'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, le processus de participation des acteurs dans la construction des stratégies urbaines de la CIVIS témoigne d'une volonté d'inclusion et de collaboration, visant à répondre aux enjeux territoriaux tout en respectant les attentes et les besoins des citoyens.

▪ **Processus de participation des acteurs à la construction des stratégies urbaines**

La CIVIS a construit sa stratégie ITI sur et en concordance avec son projet de territoire et ses stratégies urbaines déjà établis.

Ainsi, les 6 maires des communes membres ont été consultés, tout comme 13 vice-présidents, et des binômes ont été constitués entre les vice-présidents et les cadres de la CIVIS pour chaque stratégie rédigée.

Il paraissait également essentiel d'associer les communes membres à l'élaboration du document, pour en faire un projet en prise directe avec la réalité des territoires de l'intercommunalité. Les conseillers municipaux et les cadres municipaux ont ainsi très largement été associés et consultés, notamment lors des trois journées de concertation organisées par la CIVIS les 20, 24 et 27 juin 2019, qui ont rassemblé environ 500 personnes et connu un vif succès. Ils représentent, par ailleurs, une part importante des 183 entretiens réalisés avec des spécialistes et des experts des thématiques abordées pour l'élaboration du document.

Il s'agissait enfin d'associer les habitants pour en faire un document en prise directe avec les attentes à la fois du citoyen, de l'administré et du contribuable. A cet égard, une concertation citoyenne a été menée du 15 avril au 15 mai 2021 par le biais du site Internet de l'établissement et a été relayée par ceux des communes membres alors que les personnalités présentes aux trois journées de concertation ont été invitées à y participer par courriel. Un article du Journal de L'île de

La Réunion y a d'ailleurs été consacré dans son édition du 19 avril 2021. Cette démarche citoyenne visait à associer la population à la fois à la réflexion et à la définition des orientations et des actions prioritaires à engager au service du territoire et a donné lieu à 1 390 connexions.

▪ **Processus de participation des acteurs à la construction de la stratégie des hauts**

Afin de parfaire la construction de la stratégie pour la période 2021-2027, des rencontres individuelles et collectives ont eu lieu en 2022 sur l'ensemble du territoire concerné. Ces rencontres ont permis de faire émerger besoins des acteurs ainsi que les difficultés rencontrées sur le territoire. Ainsi 191 acteurs ont été rencontrés.

TERRITOIRE	LIEU	DATE	Nombre de participants
Petite-Île et Montvert	Mairie Annexe de Petite-Île	30 août	39
Cilaos	Hôtel le Vieux Cep	17sept	53
Tapage/Les Makes	CASE du Tapage Chez porteur de projet	05 octobre 9 décembre	10
Étang-Salé Les Hauts/Avirons (Tévelave)	CASE des Canots	04 octobre	37
Les Makes	CASE des Makes	30 octobre	12
L'Étang-Salé	Floralies	novembre	40

Les enquêtes de terrain ont été complétées par des réunions techniques avec les membres du GAL. Par ailleurs, deux débats au sein du SMEP ont accompagné la validation de la stratégie. (Conseils syndicaux du 07 novembre 2022 et 06 mars 2023)

▪ **Processus de participation des acteurs à la construction de la stratégie et définition des projets d'investissement territorial intégré**

La Direction Général Adjointe Stratégie et Innovation Territoriale de la CIVIS a mené des réunions de travail avec les Directions Techniques et de Services des Communes Membres courant semaine 44 et 45 de l'année 2023.

- Rencontre avec la Commune des Avirons le 02 novembre 2023 à 10h00 dans les locaux de la Mairie en présence de la Directrice Générale des Services et la Direction des services techniques. ;
- Rencontre avec la Commune de la Petite Ile le 02 novembre 2023 à 15h00 dans les locaux des services techniques en présence de la Directrice des services techniques.
- Rencontre avec la Commune de Saint-Louis le 07 novembre 2023 à 09h00 dans les locaux de la cité des métiers à Saint Louis, en présence de la Direction Aménagement et Développement Durable.
- Rencontre avec la Commune de Saint-Pierre le 07 novembre 2023 à 14h00 dans les locaux de la Direction Aménagement en présence de la Direction des Services Techniques, Aménagement, et de Rénovation Urbaine.
- Rencontre avec la Commune de l'Étang Salé le 15 novembre 2023 à 10h30 dans les locaux des services techniques en présence de la Direction des services techniques

▪ Concertation des villes dans le cadre des projets de revitalisation des Communes

Dans le cadre du dispositif PVD et de l'écriture du projet de revitalisation de la commune des Avirons, une phase de concertation a été mise en place auprès de l'ensemble des parties prenantes, à savoir les élus, les habitants/usagers, les acteurs économiques, les partenaires institutionnels et financiers. Plusieurs sessions d'ateliers ont été organisées :

- Le 03 juin 2023 avec les élus du Conseil Municipal,
- Le 17 juin 2023 avec les habitants et usagers du centre-ville au marché forain,
- Le 05 juillet 2023 en Mairie avec les acteurs économiques du territoire,
- Le 16 juillet 2023 en Mairie avec les partenaires institutionnels et financiers.

Lors de ces ateliers, un travail a été mené autour des 5 axes du dispositif PVD et a permis de mettre en avant les attentes des élus, des acteurs économiques et de la population pour le centre-ville.

Pour compléter ces ateliers, une enquête en ligne a été menée du 22 Mai au 22 Juin 2023, afin de connaître l'avis de la population et de prendre en compte leurs propositions. Le formulaire était disponible sur le site et le Facebook de la commune.

Lors de cette phase de concertation l'ensemble des parties prenantes

- La préservation du cadre de vie,
- Le développement de lieu de rencontre et de convivialité (espace public...)
- Le renforcement du lien entre le centre-ville et le Tévelave,

Pour répondre aux objectifs du programme Petites Villes de Demain sur la commune de L'Étang-Salé, de nombreuses réflexions sur l'aménagement du territoire ont été menées depuis le début d'année 2023 afin de définir le projet de territoire de la commune et les grands enjeux de structuration et de revitalisation du centre-ville. Des ateliers et réunions se sont déroulés tout au long de l'année avec les élus, techniciens, partenaires, population, commerçants, associations, etc.

- En début d'année 2023, la chef de projet PVD a relancé le programme POPSU pour pouvoir finaliser cette mission gérée par l'école d'architecture et lancer le programme PVD sur la commune. Dans ce cadre, des réunions de concertation ont eu lieu avec les habitants, et un séminaire en présence du ministère s'est tenu le 24-25 février 2023.
- Rencontre avec les associations de la commune : 5 avril 2023
- Atelier AGORAH et partenaires : 19 avril 2023
- Diverses réunions de travail avec l'EPFR, les élus, la DEAL, le Parc National, l'ONF, DAC, ... sur différentes thématiques : foncier, économie, patrimoine, tourisme, mobilité, paysage, agriculture, urbanisme, logements, ... tout au long de l'année.
- Plusieurs réunions avec les commerçants, dans le but de créer l'association des commerçants se sont déroulées avec la CCI en octobre et novembre 2023

L'étude urbaine a été lancée le 5 septembre 2023. Le comité technique de la phase 1 est prévu en janvier 2024.

Les réflexions se font essentiellement autour des axes suivants :

- Axe 1 : revitalisation commerciale et touristique des centralités de l'Étang Salé les Bains et l'Étang Salé les Hauts.
 - Axe 2 : renforcer et améliorer l'offre en équipements et logements à l'Étang Salé les Hauts et désenclaver les quartiers des Hauts.
 - Axe transversal : transition écologique, énergétique.
- **Un partenariat avec la commune de Cilaos qui illustre les enjeux du territoire et la pertinence avec la démarche ITI**

Lauréate du programme « Petites Villes de Demain » depuis 2020, la commune s'appuie sur ce dispositif de l'État pour promouvoir la stratégie de revitalisation de son territoire. Ce programme, initié par l'État, vise à soutenir les petites villes dans leurs projets de développement durable, de modernisation et de redynamisation de leur centre-ville, en leur fournissant des ressources financières, techniques et humaines. En s'inscrivant dans ce cadre, la commune a pu bénéficier de nombreux avantages, tels que l'accès à des expertises spécialisées et à des financements spécifiques.

L'objectif principal de cette initiative est de permettre à la commune de définir un projet de territoire ambitieux et cohérent, qui réponde aux besoins de ses habitants tout en valorisant ses atouts spécifiques. Ce projet de territoire est ensuite décliné en une feuille de route stratégique, qui détaille les actions à entreprendre, les leviers à actionner et les opérations à programmer pour atteindre les objectifs fixés. Cette feuille de route sert de guide pour les différentes phases de mise en œuvre du projet, garantissant ainsi une approche structurée et coordonnée.

L'élaboration de cette stratégie territoriale se fait en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le programme, y compris les services de l'État, l'intercommunalité et les partenaires financiers. Ces partenariats sont essentiels pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions entreprises, en mobilisant des ressources complémentaires et en favorisant une synergie entre les différents acteurs.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » permet également de renforcer les capacités de la commune en matière de gouvernance locale. En s'appuyant sur des méthodes participatives et collaboratives, la commune peut associer étroitement les habitants et les acteurs locaux à la définition et à la mise en

œuvre du projet de territoire. Cette approche participative garantit que les actions menées répondent véritablement aux attentes et aux besoins de la population, tout en favorisant l'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, grâce au soutien du programme « Petites Villes de Demain », la commune se dote d'une stratégie de revitalisation territoriale solide et partagée, permettant de dynamiser son développement économique, social et environnemental, tout en préservant et valorisant son identité et ses spécificités locales.

L'élaboration de la stratégie territoriale et sa déclinaison en actions ont fait l'objet d'un travail partenarial entre la commune, l'intercommunalité, les services de l'État et les différents partenaires du programme. Pour initier la démarche, un atelier participatif sur la thématique spécifique de l'habitat a été organisé par l'AGORAH dans le cadre de leur mission d'appui au programme. Cet atelier s'est tenu à Cilaos le 12 juillet 2022 en présence des différents partenaires du programme.

Par ailleurs, plusieurs réunions techniques et politiques ont été organisées avec l'ensemble des partenaires du programme afin de coconstruire la stratégie de revitalisation et d'attractivité de la commune de Cilaos. L'objectif était de trouver un subtil équilibre entre développement économique et touristique, offre de logements et services, et préservation et valorisation de l'identité du territoire, du cadre de vie, de la nature et de sa biodiversité.

Ces différents temps d'échanges et de travail ont permis de définir les orientations stratégiques de la commune, constituant le socle et la feuille de route du projet de territoire, à savoir :

1. Mettre en avant et préserver l'authenticité du cirque de Cilaos
2. Renforcer la politique de développement et d'amélioration de l'habitat
3. Structurer l'économie du cirque autour de sa singularité
4. Favoriser l'autonomie énergétique du territoire
5. Créer du lien entre Cilaos et le reste du territoire

Les grandes dates :

- Novembre 2022 : Arrivée de la cheffe de projet PVD sur Cilaos
- Février 2023 : Comité de pilotage (Copil) de lancement
 - o Présentation du diagnostic et du projet de territoire
- Juin 2023 : Comité technique
 - o Présentation du plan guide, des fiches-actions et des périmètres ORT
- Juin 2023 : Comité de pilotage
 - o Validation du plan guide, des fiches action et des périmètres ORT
 - o Présentation de la convention cadre
- Juillet 2023 : Comité technique
 - o Réunion des financeurs sur la maquette financière du projet
- Août 2023 : Conseil Municipal de la commune de Cilaos
 - o Approbation de la convention cadre
- Septembre 2023 : Conseil Communautaire de la CIVIS

- Approbation de la convention cadre

Conclusion de la partie 4

La réussite de la stratégie ITI repose sur une concertation continue et un partenariat solide avec tous les acteurs du territoire. Les processus de participation inclusifs permettent de coconstruire des projets répondant aux besoins réels des habitants et d'assurer leur adhésion aux initiatives entreprises. La collaboration étroite entre les communes membres, les institutions régionales, et les partenaires locaux est cruciale pour garantir l'efficacité et la pérennité des actions mises en œuvre. La CIVIS met un point d'honneur à favoriser l'intelligence collective et à créer des synergies bénéfiques pour tous. Cette approche collaborative est essentielle pour relever les défis complexes du développement territorial, en s'appuyant sur les forces et les ressources de chaque acteur impliqué.

En encourageant la participation active de la communauté et en renforçant les capacités locales, la CIVIS vise à créer un environnement où chacun peut contribuer au développement durable et à la résilience du territoire. Les concertations et échanges partenariaux permettent également de mobiliser les compétences et les connaissances nécessaires pour répondre efficacement aux défis contemporains et anticiper les évolutions futures. La CIVIS s'engage à maintenir un dialogue ouvert et constructif avec l'ensemble des parties prenantes, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions entreprises.

En conclusion, la stratégie d'investissement territorial intégrée de la CIVIS est une démarche holistique et inclusive, visant à construire un avenir durable, équilibré, et résilient pour la région Sud de La Réunion. Par une approche collaborative et respectueuse des spécificités locales, la CIVIS aspire à être un modèle de développement harmonieux et solidaire, répondant aux défis contemporains tout en valorisant le potentiel unique de son territoire. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie démontrent un engagement fort en faveur de la durabilité, de l'innovation, et de la résilience, en plaçant les besoins et les aspirations des habitants au cœur de chaque initiative. La mobilisation des ressources et des compétences, ainsi que la coopération entre les acteurs locaux, régionaux et européens, sont les clés de la réussite de cette ambitieuse feuille de route.

Conclusion générale

La stratégie d'investissement territoriale intégrée (ITI) de la CIVIS représente une feuille de route ambitieuse pour le développement durable et résilient du territoire. En s'appuyant sur une compréhension fine des défis et des potentialités locales, la CIVIS met en œuvre des actions concrètes et adaptées pour répondre aux besoins de ses habitants tout en préservant l'environnement.

Les orientations stratégiques définies dans ce rapport s'articulent autour de plusieurs axes majeurs : la gestion raisonnée et maîtrisée des ressources, la promotion d'une dynamique territoriale inclusive et solidaire, l'optimisation des mobilités durables, et l'adaptation continue aux impacts du réchauffement climatique. Chaque axe est soutenu par des projets spécifiques visant à améliorer la qualité de vie, à stimuler l'économie locale, et à renforcer la cohésion sociale.

La gestion raisonnée et maîtrisée des ressources inclut des initiatives pour la conservation de l'eau, la gestion durable des déchets, et l'utilisation responsable des sols. Ces efforts sont essentiels pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux événements climatiques extrêmes. En intégrant des pratiques agricoles durables et en favorisant la biodiversité, la CIVIS cherche à atténuer les effets du changement climatique sur les écosystèmes locaux.

La promotion d'une dynamique territoriale inclusive et solidaire vise à équilibrer le développement entre les zones urbaines et rurales, en valorisant les complémentarités des territoires. La mise en place de politiques publiques adaptées aux spécificités locales permet de renforcer la résilience des communautés face aux défis climatiques. Par exemple, le développement des pôles secondaires et des bourgs de proximité contribue à décongestionner les centres urbains et à répartir équitablement les services et activités économiques. La CIVIS fonde sa démarche sur le respect des spécificités de chaque commune membre, favorise l'écoute, l'intelligence collective, et le travail continu en collectif avec les communes membres et les partenaires du territoire.

L'optimisation des mobilités durables est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air. La CIVIS encourage les modes de déplacement doux et non polluants, tels que le covoiturage, l'autopartage, et les transports en commun. L'intermodalité est favorisée pour offrir une flexibilité maximale aux usagers et réduire la dépendance à la voiture individuelle. Des infrastructures comme les pistes cyclables et les sentiers urbains sont développées pour promouvoir la marche et le vélo, adaptant ainsi les déplacements aux nouvelles conditions climatiques.

La revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes est un autre volet clé de la stratégie de la CIVIS. En renforçant les services de proximité et en favorisant le vivre ensemble en coexistence pacifique, la CIVIS vise à créer des espaces de vie résilients et durables. Des initiatives telles que la rénovation des infrastructures locales, l'amélioration de l'offre de loisirs, et le soutien aux commerces de proximité sont essentielles pour redynamiser ces zones et les rendre plus attractives pour les habitants.

L'adaptation continue aux impacts du réchauffement climatique est intégrée dans toutes les actions de la CIVIS. Cela inclut la mise en œuvre de mesures d'adaptation pour protéger les infrastructures et les populations contre les risques naturels exacerbés par le changement climatique, tels que les inondations et les tempêtes. La CIVIS travaille également à sensibiliser les habitants et les acteurs locaux aux enjeux climatiques et à promouvoir des comportements résilients.

L'ITI de la CIVIS ne se limite pas à un ensemble de projets isolés mais constitue un cadre intégré et cohérent, aligné avec les objectifs régionaux et européens. La mobilisation de financements européens est un levier essentiel pour la réalisation des ambitions territoriales de la CIVIS. En valorisant les spécificités locales et en mutualisant les ressources, la CIVIS s'engage à construire un avenir durable et équitable pour tous les habitants du Sud de La Réunion.

Cette stratégie est le reflet d'une vision partagée et d'une volonté collective d'avancer ensemble vers un développement harmonieux. En conclusion, la réussite de cette stratégie repose sur l'implication de tous les acteurs locaux, le soutien continu des institutions, et la participation active des citoyens. La CIVIS, par cette démarche, aspire à être un modèle de résilience et de durabilité, contribuant ainsi à un avenir prospère pour le territoire.